



# Consultation publique sur le contrôle des circulaires

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le  
développement durable et les grands parcs

Rapport déposé au conseil municipal  
Le 24 février 2020

Montréal 

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions, aux conseils consultatifs  
et au Bureau de la présidence du conseil  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

### PRÉSIDENTE

**Mme Valérie Patreau**  
Arrondissement d'Outremont

### VICE-PRÉSIDENT

**M. Francesco Miele**  
Arrondissement de Saint-Laurent

### MEMBRES

**Mme Josefina Blanco**  
Arrondissement du Plateau–  
Mont-Royal

**Mme Lisa Christensen**  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Mme Catherine Clément-  
Talbot**  
Arrondissement de  
Pierrefonds–Roxboro

**M. Gilles Déziel**  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Mme Fanny Magini**  
Arrondissement d'Outremont

**M. Jérôme Normand**  
Arrondissement d'Achilles–  
Cartier

**Mme Maeva Vilain**  
Arrondissement du Plateau–  
Mont-Royal

*Montréal, le 24 février 2020*

*Madame Cathy Wong  
Présidente du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5*

*Madame la présidente,*

*Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le rapport et les recommandations préparés à l'issue de la consultation publique sur le contrôle des circulaires.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

**ORIGINAL SIGNÉ**

*Valérie Patreau  
Présidente*

**ORIGINAL SIGNÉ**

*Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste*

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>1- PROCESSUS DE CONSULTATION</b> .....	<b>3</b>
1.1 – Moyens de communication.....	3
1.2 – Bilan de la participation .....	4
<b>2- PORTRAIT ET ENJEUX DE LA DISTRIBUTION DES CIRCULAIRES À MONTRÉAL</b> .....	<b>6</b>
2.1 – État de l’utilisation des circulaires à Montréal.....	6
2.1.1 – Utilisation des circulaires par la population montréalaise.....	6
2.1.2 – Utilisation des circulaires par l’industrie du commerce de détail.....	7
2.1.3 – Utilisation des circulaires par la Ville de Montréal .....	8
2.2 – Enjeux liés à la distribution des circulaires .....	8
2.2.1 – Considérations environnementales .....	8
2.2.2 – Considérations économiques et socioéconomiques .....	9
2.3 – Initiatives d’encadrement recensées à l’échelle nationale et internationale.....	10
<b>3- PRÉOCCUPATIONS ET OPINIONS EXPRIMÉES</b> .....	<b>12</b>
3.1 – L’importance des circulaires pour une partie de la population montréalaise.....	12
3.2 – Les préoccupations relatives à l’environnement .....	13
3.3 – Les préoccupations d’ordre économique .....	14
3.4 – Les écueils dans le fonctionnement du système actuel de distribution.....	15
3.5 – Les préoccupations relatives à l’avenir des journaux locaux.....	16
3.6 – Les positions à l’égard des trois demandes .....	16
<b>4- CONSTATS ET ANALYSE DE LA COMMISSION</b> .....	<b>18</b>
4.1 – Enjeux environnementaux et responsabilités qui en découlent.....	18
4.2 – Une réglementation équivalente, pour tous.....	19
4.3 – Délai de transition et autres mesures de mitigation des impacts .....	19
<b>5- LES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>21</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>27</b>
ANNEXE 1 : Résolution CE19 0665 .....	28
ANNEXE 2 : Liste des intervenantes et intervenants .....	29
ANNEXE 3 : Liste des personnes et organismes ayant déposé une opinion écrite, sans présentation verbale.....	32

# INTRODUCTION

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu, le 24 avril 2019, le mandat de tenir une consultation publique portant sur le contrôle des circulaires, conformément aux dispositions du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056). La résolution CM19 0665 en lien avec ce mandat est jointe en annexe (Annexe 1).

Le droit d'initiative est l'outil de démocratie participative prévu depuis 2009 par la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et qui permet à toute personne âgée de 15 ans et plus résidant sur le territoire de la Ville de Montréal, par le dépôt d'une pétition, de proposer une idée inédite, de la faire connaître et d'en valider la pertinence au cours d'une consultation publique. Il peut porter sur tout objet de la compétence de la Ville, à l'échelle centrale ou dans les arrondissements, sous réserve des conditions prévues. L'exercice de ce droit par la collecte d'un minimum de 15 000 signatures d'appui valides dans les délais prescrits (pour les objets concernant la Ville dans son ensemble) a pour effet de forcer la tenue d'une consultation.

Alors que jusqu'à tout récemment, le droit d'initiative pouvait seulement être exercé en format papier, il est possible, depuis le 25 février 2019, de déposer une demande par le biais d'une plateforme numérique. La pétition sur le contrôle des circulaires représente la première demande soumise à l'aide de ce nouveau mécanisme et ayant débouché sur un processus de consultation. Pour la première fois également, depuis l'entrée en vigueur du droit d'initiative, c'est une commission permanente du conseil municipal qui s'est vu confier le mandat de mener à bien cette consultation.

La demande déposée par le groupe de citoyennes et citoyens à l'origine de la présente pétition (ci-après, le requérant) portait plus précisément, sur des modifications souhaitées à la réglementation sur la distribution de matériel publicitaire à Montréal, définies ainsi :

- 1) *Amender le règlement pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résident l'accepte en affichant un logo représentant une circulaire entourée d'un cercle bleu;*
- 2) *Faire remplacer tout sac de plastique pour circulaires par un emballage qui n'a pas à être séparé du contenu pour être recyclé;*
- 3) *Appliquer fermement l'amende prévue quand une infraction est commise.*

Cette consultation s'est déroulée en deux temps : lors d'une première séance publique, tenue le 3 octobre 2019, le requérant a eu l'occasion de présenter la vision et les constats ayant motivé la demande de consultation. Cette intervention a été suivie par une présentation menée conjointement par le Service de l'environnement et le Service du développement économique de la Ville de Montréal, dont les représentantes et représentants ont exposé les principaux enjeux associés au contrôle de la distribution d'articles publicitaires en territoire montréalais.

Dans un second temps, et étant donné le nombre très important de citoyennes, citoyens, organismes, entreprises et institutions ayant signifié leur intérêt à participer à cette consultation, cinq assemblées publiques ont été organisées de la fin octobre à la mi-novembre afin de recueillir les commentaires des personnes interpellées par le sujet. La Commission a aussi accueilli, au cours de cette période, les opinions écrites, parfois très courtes, parfois plus élaborées, de centaines de participantes et participants.

Au terme de cet exercice, la Commission s'est réunie à quatre reprises en séance de travail pour analyser les commentaires et les mémoires reçus, puis elle a formulé ses recommandations, qu'elle a adoptées à l'unanimité à l'occasion d'une dernière assemblée publique, tenue le 5 décembre 2019.

# 1- PROCESSUS DE CONSULTATION

La pétition demandant la tenue d'une consultation publique sur le contrôle des circulaires a officiellement été déposée au Service du greffe de la Ville de Montréal le 25 mars 2019<sup>1</sup>. Le 15 avril 2019, le greffier reconnaissait la validité des 15 901 signatures recueillies par le groupe requérant et confirmait à la personne contact désignée la conformité de la pétition, enclenchant la planification d'un processus de consultation publique portant sur l'objet tel que libellé dans la pétition.

Le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* prévoit en effet que dans les 21 jours suivant la transmission de cet avis de conformité, un calendrier des préparatifs de la consultation et des grandes étapes de la consultation elle-même doit être transmis à la personne contact désignée, et être rendu public (article 17).

Dans le cas qui nous occupe, c'est donc en mai 2019 que ce calendrier a été diffusé, annonçant le début officiel des travaux de consultation pour septembre. En l'occurrence, le processus de consultation sur le contrôle des circulaires a officiellement été lancé le 18 septembre 2019, soit 15 jours avant la tenue de la première assemblée publique de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs consacrée à ce dossier.

Au préalable, la Commission s'était réunie à huis clos à deux reprises pour étudier le document de consultation préparé par les équipes de la Ville, lequel rendait compte des résultats de quatre études réalisées au cours de l'été 2019 pour les fins de cette consultation. La version finale de ce document, rendue disponible au moment de l'annonce de la consultation, a été présentée lors de l'assemblée d'information du 3 octobre 2019.

À l'origine, trois assemblées publiques d'audition des mémoires étaient ensuite prévues afin de permettre à la Commission d'entendre les personnes interpellées par le sujet et d'échanger avec elles. Étant donné l'intérêt de la population montréalaise pour les enjeux soulevés, ainsi que le nombre élevé d'inscriptions reçues, deux nouvelles assemblées publiques ont dû être ajoutées au calendrier de consultation. Les recommandations que la Commission soumet maintenant au conseil municipal de la Ville de Montréal ont été préparées après audition de ces opinions et après analyse des avis écrits qui lui ont été transmis.

## 1.1 – Moyens de communication

Tous les détails relatifs à ce processus de consultation ont d'abord été annoncés dans un avis public paru le 18 septembre 2019 dans deux quotidiens montréalais, l'un en français et l'autre en anglais. Un second avis public, paru un mois plus tard, informait la population de l'ajout des deux séances mentionnées ci-dessus et de la nouvelle date prévue pour l'assemblée d'adoption des recommandations de la Commission, en conséquence reportée de deux semaines.

La consultation a par ailleurs également été annoncée par la diffusion à tous les médias d'un communiqué de presse. Une invitation a aussi directement été adressée aux abonnés du bulletin des commissions permanentes ainsi qu'à plusieurs dizaines d'organismes, d'entreprises et d'institutions

---

<sup>1</sup> Un projet de pétition avait auparavant été déposé par le même groupe en novembre 2018. À ce moment, il avait été jugé que ce projet ne pouvait pas être traité au niveau des instances centrales puisque l'adoption et l'application d'un règlement relatif à la distribution de matériel publicitaire relève de la compétence des conseils d'arrondissement. Après le dépôt simultané, suivant cette décision, de 11 projets de pétition libellés en termes presque identiques dans 10 bureaux d'arrondissement, le comité exécutif a adopté une résolution aux fins de déclarer que tout projet de pétition en lien avec des propositions de modifications à la réglementation applicable à la distribution de matériel publicitaire vise un objet de compétence centrale pour les fins de l'application des dispositions prévues à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (CE19 0332).

potentiellement intéressés (associations de commerçants, organismes environnementaux, centres et instituts de recherche, groupes spécialisés en gestion des matières résiduelles, etc.). Cette consultation, ainsi que les modifications apportées au calendrier, ont en outre été annoncées sur les sites web de la Ville de Montréal et des commissions permanentes et par la voie des médias sociaux.

À partir du 18 septembre 2019, la documentation rassemblée par la Ville en soutien à ce processus était disponible en ligne sur la page web consacrée à la consultation à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/circulaires](http://ville.montreal.qc.ca/circulaires). Les personnes n'ayant pas d'accès internet avaient quant à elle la possibilité de prendre connaissance de la documentation sur place à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) ainsi que dans l'ensemble des bureaux Accès Montréal en arrondissement.

## 1.2 – Bilan de la participation

Tout au cours de ce processus, ce sont au total plus de 150 personnes qui se sont présentées à l'une ou l'autre des sept assemblées tenues par la Commission, dont deux comportaient une période de questions et de commentaires du public.

Lors de l'assemblée de présentation du dossier, qui a eu lieu le 3 octobre 2019, le représentant du groupe requérant, M. Charles Montpetit, a exposé l'argumentaire à l'origine de la demande de consultation publique, consigné dans son mémoire, lequel a été rendu disponible à partir de cette date sur la page web consacrée à la consultation. M. Gerardo Barrios Ruiz et Mme Sylvie Mayer, tous deux conseillers en planification à la Direction de la gestion des matières résiduelles au Service de l'environnement, et Mme Noémie Lucas, commissaire au développement économique au Service de développement économique de la Ville de Montréal, ont ensuite dressé le portrait de l'encadrement réglementaire en vigueur à Montréal, de l'utilisation des circulaires qui y est faite, des initiatives de contrôle recensées à l'échelle nationale et internationale dans une perspective comparative, et enfin, des considérations environnementales, économiques et socioéconomiques associées à la distribution à domicile des circulaires.

Les personnes-ressources de la Ville de Montréal et le requérant ont par ailleurs pu répondre, au cours de cette assemblée, à des questions d'éclaircissement soumise par une dizaine de citoyennes et citoyens parmi la trentaine présente. Plusieurs d'entre eux en ont profité pour émettre leurs premiers commentaires au sujet du contrôle des circulaires à Montréal, commentaires dont la Commission a tenu compte dans la poursuite de ses travaux.

L'expression des opinions plus détaillées a débuté trois semaines plus tard et s'est échelonnée, tel qu'indiqué plus haut, de la fin octobre à la mi-novembre. Au cours de cette période, la Commission a entendu 48 personnes, dont 18 sont intervenues à titre de citoyennes ou citoyens, et 30 personnes à titre de représentantes et représentants de 23 organismes, entreprises ou institutions.

Jusqu'au 22 octobre 2019, la Commission recueillait également les avis de toute personne souhaitant soumettre une opinion écrite sans participer aux audiences publiques. Certains de ces avis ont pris la forme de mémoires formels d'une page ou plus, tandis que d'autres consistaient en quelques phrases ou quelques paragraphes résumant l'opinion des intervenantes et intervenants au sujet des enjeux traités.

Dans le premier cas, la Commission a reçu 80 mémoires d'une page ou plus (dont 64 provenant de citoyennes et citoyens et 16 d'organismes, entreprises ou institutions). Dans le second cas, ce sont 870 avis plus courts qui lui ont été transmis par courriel<sup>2</sup>. Il s'agit là d'une participation exceptionnelle qui peut s'expliquer, d'une part, par la médiatisation importante dont a fait l'objet ce dossier et, d'autre part, par la présence, signalée par plusieurs participantes et participants, d'un encart inséré dans des sacs

---

<sup>2</sup> Il est à noter que près d'une trentaine d'avis ont été transmis par courriel à la Commission après la clôture de la période de réception des mémoires et opinions. Par souci d'équité pour les personnes qui se seraient abstenues d'intervenir après la date limite, ces avis n'ont pas été considérés pour le décompte présenté ici, ni lors de la période d'analyse des mémoires des membres de la Commission.

publicitaires distribués aux portes montréalaises au cours de la période de consultation, et par lequel un distributeur d'articles publicitaires invitait les personnes intéressées à transmettre leur opinion sur la question à la Commission. Rappelons par ailleurs que cette participation exceptionnelle fait écho à l'intérêt suscité par le dossier à l'étape de la signature de la pétition, les requérants du droit d'initiative ayant recueilli l'appui de plus de 16 000 Montréalaises et Montréalais à leur démarche sur une période de 21 jours entre le 4 et le 25 mars 2019.

Le nombre d'avis déposés en cours de consultation en fonction des catégories de participantes et participants – tous supports confondus (oral, écrit, opinion écrite courte) – est présenté en détail dans le tableau suivant.

**Tableau 1 : Dépôt de mémoires et opinions : état de la participation**

<b>Catégorie de participantes et participants</b>	<b>Nombre d'avis et d'opinions déposés</b>
Citoyennes et citoyens	951
Organismes de la société civile (groupes et organismes à vocation environnementale, centrales syndicales, regroupements professionnels, organismes communautaires, syndicats de copropriété, organisations de recherche)	24
Entreprises privées (distributeurs de circulaires, papetières, propriétaires de médias locaux, firmes de sondage, restaurateurs)	9
Autres acteurs économiques (associations industrielles, associations patronales, sociétés de développement commercial)	6
Milieu politique	1
<b>TOTAL</b>	<b>991</b>

Les noms des personnes et des groupes qui sont intervenus lors de chacune des séances publiques sont mentionnés à l'Annexe 2, tandis que ceux des personnes et groupes ayant déposé un mémoire ou une courte opinion écrite apparaissent à l'Annexe 3. Tous les mémoires et opinions en question ont été versés sur le site web des commissions permanentes au lendemain de leur présentation ou de leur dépôt. Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/circulaires](http://ville.montreal.qc.ca/circulaires).

## 2- PORTRAIT ET ENJEUX DE LA DISTRIBUTION DES CIRCULAIRES À MONTRÉAL

La mesure d'encadrement de la distribution des circulaires visée par la demande de modification présentée par le requérant du droit d'initiative est le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires (R.R.V.M. c. D-4), en vigueur depuis 1996 à Montréal. Les articles publicitaires concernés par le règlement sont les dépliant, circulaires, brochures, prospectus, feuillets ou tout article publicitaire semblable conçu à des fins d'annonce ou de réclame. Le règlement spécifie les heures de distribution ainsi que l'endroit et le récipiendaire où l'article publicitaire peut être déposé sur une propriété privée. Il encadre aussi les modalités de refus, du propriétaire ou de l'occupant du terrain privé, de recevoir le matériel publicitaire visé (autocollant *Pas de circulaires*) et précise les montants en cas d'infraction.

Selon l'article 185.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4), c'est le conseil d'arrondissement qui exerce les compétences de la Ville quant à l'adoption et l'application d'un règlement relatif, entre autres, à la distribution d'articles publicitaires. Ainsi, les 19 arrondissements de la Ville ont soit intégré le contrôle des articles publicitaires dans leur règlement sur la propreté et le civisme, soit adopté une réglementation spécifique à cet objet, en s'inspirant de ce que prévoit le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires précité. Les disparités entre les différents règlements en vigueur au sein des arrondissements portent essentiellement sur l'exigence ou non d'obtenir un permis de distribution et sur les montants de pénalité applicables.

### 2.1 – État de l'utilisation des circulaires à Montréal

Afin d'offrir aux personnes intéressées à participer à la consultation un portrait juste de l'utilisation que font actuellement les Montréalaises et les Montréalais des circulaires qui leur sont distribuées et dans l'objectif d'instruire le débat, le Service du développement économique de la Ville de Montréal a mandaté la firme Segma Recherche pour la réalisation de deux sondages, l'un mené auprès de la population et l'autre auprès de commerces de détail actifs sur le territoire de la Ville<sup>3</sup>. Le Service de l'environnement et le Service de l'expérience citoyenne et des communications ont également réalisé, dans le même objectif, une enquête permettant de mieux connaître les modes de distribution à la population des publications et communications préparées par les arrondissements et les services centraux de la Ville de Montréal.

#### 2.1.1 – Utilisation des circulaires par la population montréalaise

Réalisé du 20 au 31 juillet 2019 auprès de 1123 résidentes et résidents de la Ville de Montréal, le premier sondage a d'abord permis d'observer que 87 % de ceux et celles qui reçoivent des circulaires à domicile affirment les consulter, une proportion qui augmente à 92 % chez les gens de 55 ans et plus. Parmi les raisons évoquées pour le faire, c'est l'intérêt de connaître les aubaines annoncées chez les marchands qui revenait apparemment le plus souvent (79 %). Le sondage a aussi permis de constater, d'une part, que les personnes se situant aux deux extrémités de l'échelle de revenus affirment consulter moins assidûment les circulaires que les personnes se situant plus près de la moyenne et, d'autre part, que les répondantes et répondants ayant les revenus les moins élevés, qui sont les moins scolarisés et qui consultent les circulaires disent le faire avant tout pour réaliser des économies par le biais des coupons-rabais.

<sup>3</sup> Voir Segma Recherche, *Sondages d'opinion sur la distribution des circulaires sur le territoire de la Ville de Montréal : perception de la population à l'égard de potentiels changements réglementaires et impacts perçus par l'industrie du commerce de détail*, Étude réalisée pour la Ville de Montréal, 5 août 2019, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC\\_SEGMA\\_CIRCULAIRE\\_S\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_SEGMA_CIRCULAIRE_S_20190918.PDF).



Par ailleurs, 12 % des personnes sondées afficheraient, par le biais d'un autocollant, leur refus de recevoir des circulaires, tel que permis par la réglementation en vigueur. Parmi celles-ci, près de la moitié dirait en recevoir malgré tout. Questionnées au sujet des modifications proposées, 82 % des répondantes et répondants se seraient montrés plutôt favorables à la principale mesure demandée par le groupe requérant, soit de limiter la distribution des circulaires aux gens intéressés à les recevoir. Et ce sont 53 % des personnes sondées qui indiqueraient leur volonté de recevoir les circulaires si cette mesure était mise en application, le plus souvent des personnes de 55 ans et plus. Notons enfin que 82 % des répondantes et répondants affirment déposer leurs circulaires au recyclage après utilisation. Et ils seraient 43 % à le faire après avoir séparé les circulaires papier du sac publicitaire en plastique dans lequel elles sont distribuées.

### 2.1.2 – Utilisation des circulaires par l'industrie du commerce de détail

Le second sondage commandé pour les besoins de la consultation a aussi été réalisé par Segma Recherche au cours de l'été 2019 auprès de 250 commerces de détail présents sur le territoire de la Ville de Montréal. Ce sondage a été complété par des entrevues semi-dirigées réalisées auprès des directeurs marketing de cinq grandes bannières, ainsi que par une revue internationale des initiatives de diffusion d'offres promotionnelles autres que par le biais des circulaires, réalisée par le Centre québécois d'innovation en commerce (CQIC)<sup>4</sup>.

Ces études ont permis de constater, d'abord, que ce sont plus souvent les affiliés de bannières et les franchisés plutôt que les commerces indépendants qui ont recours aux circulaires (95 % contre 8 %), et que dans 59 % des cas, la distribution des circulaires qu'ils utilisent se fait de manière regroupée dans des sacs publicitaires. 80 % des commerces utilisant les circulaires affirmeraient que cet outil marketing contribue de manière « assez ou très importante » à leur chiffre d'affaires et qu'ils comptent donc poursuivre avec cette stratégie. De plus, pour les directeurs marketing des grandes bannières, la circulaire imprimée aurait un impact mesurable sur les ventes des commerces, la capacité de géocibler les clients étant pour eux particulièrement importante.

Au sujet des modifications réglementaires qui font l'objet de cette consultation, et alors que le sondage a révélé que 82 % des commerces seraient favorables à l'adoption d'une mesure de consentement explicite tel que demandé par les requérants, les directeurs marketing auraient tous été d'avis que l'application d'un tel règlement aurait pour effet immédiat de réduire considérablement le nombre de porte accessibles et d'entraîner des hausses importantes des coûts de distribution. Ceci dit, puisque les règles s'appliqueraient nécessairement à tous les commerçants, la plupart disait considérer que le bilan global serait nul.

C'est principalement le développement insuffisant des solutions numériques alternatives, jugées pour l'instant moins efficaces que les circulaires imprimées pour joindre le public visé, qui expliquerait l'importance de celles-ci dans les stratégies marketing des grandes bannières. La revue réalisée par le CQIC a d'ailleurs mis en lumière la crainte de plusieurs, qu'une limitation de la distribution de masse des circulaires papier puisse générer un transfert des budgets marketing vers les géants du numérique, amenant une partie, possiblement importante, des fonds de publicité actuellement dépensés localement vers l'étranger.

Il semble d'ailleurs que tous les propriétaires des commerces ayant répondu au sondage auraient affirmé souhaiter que soit prévue une période de transition pour tester les solutions de rechange et permettre de planifier de nouvelles stratégies. Ils préféreraient en effet promouvoir et faciliter l'approche actuelle basée sur l'option de retrait, en œuvrant à réduire l'empreinte écologique des imprimés, dans une perspective de transition complète à plus ou moins long terme, accompagnée d'un resserrement des amendes prévues par règlement.

---

<sup>4</sup> Voir Centre québécois d'innovation en commerce (CQIC), *Mandat « Étude pour la Ville de Montréal sur les alternatives à la distribution de circulaires papier », rapport final*, 23 août 2019, [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC\\_CQIC\\_CIRCULAIRES\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_CQIC_CIRCULAIRES_20190918.PDF).

### 2.1.3 – Utilisation des circulaires par la Ville de Montréal

L'étude réalisée conjointement par le Service de l'expérience citoyenne et des communications et le Service de l'environnement de la Ville de Montréal portait quant à elle, tel qu'indiqué plus haut, sur les modes de distribution privilégiés par les services centraux et par les arrondissements montréalais pour l'envoi à la population des documents tels journaux des arrondissements, dépliants d'information ou avis d'intérêt public.

Parmi les faits saillants de cette étude tels que présentés dans le document de consultation, notons que trois arrondissements sur 19 utilisent en ce moment les sacs publicitaires pour cette distribution (pour le renouvellement du permis animalier en ligne), que 14 d'entre eux ont plutôt recours aux services de Postes Canada, et que 11 arrondissements utilisent également des méthodes autres (agents d'information, autres distributeurs privés, etc.).

## 2.2 – Enjeux liés à la distribution des circulaires

En partie révélés par les deux sondages cités précédemment, la distribution des circulaires pose des enjeux de différents ordres, que la Ville de Montréal a aussi tenu à mettre en lumière pour alimenter la réflexion des personnes intéressées par cette consultation. Ces enjeux portent à la fois sur l'impact des circulaires sur la génération de matières résiduelles, dans une perspective environnementale, et sur le rôle qu'elles jouent dans l'économie et la société montréalaises et québécoises. Cette première réflexion sera ensuite enrichie par les données fournies en cours de consultation dans les mémoires des différents intervenants, comme on le verra plus loin.

### 2.2.1 – Considérations environnementales

Étant donné l'absence d'étude portant spécifiquement sur l'impact environnemental général de la distribution à domicile de matériel publicitaire imprimé, le Service de l'environnement a procédé à diverses estimations afin de mieux documenter cet aspect. Il a considéré, d'abord, qu'environ 800 000 sacs publicitaires contenant des circulaires sont distribués hebdomadairement sur l'île de Montréal<sup>5</sup>, l'équivalent de 41 600 000 sacs par année.

Le poids estimé de ces sacs étant de 500 grammes (soit 490 grammes de papier et 10 grammes pour le sac de plastique), cette distribution impliquerait la génération d'environ 20 800 tonnes de matières chaque année, l'équivalent de 4 425 transports par camion collectant 4,7 tonnes de matières recyclables. Bien que l'impact concret de ces transports sur l'environnement soit difficile à évaluer, la Ville reconnaît leurs effets sur la circulation, la nuisance sonore qu'ils peuvent créer et les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui en découlent. En outre, il est reconnu que le sac en plastique utilisé comme contenant pour les imprimés a des impacts environnementaux lorsqu'il est abandonné dans l'environnement. Sa dégradation très lente serait effectivement à la source de la persistance du plastique (polyéthylène) dans l'environnement<sup>6</sup>.

Partant du principe que les répondants du sondage disent à 82 % déposer leurs circulaires au recyclage après usage, il a de plus été estimé que 17 014 tonnes de matières provenant des circulaires seraient envoyées au centre de tri montréalais chaque année, l'équivalent d'environ 11 % du total des matières qui y transitent. Le transport et le traitement de ces matières a un coût pour la Ville et pour l'agglomération montréalaise, en partie compensé par les entreprises assujetties au Régime québécois de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, qui prévoit que les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, emballages, imprimés et journaux compensent les municipalités pour les coûts engendrés par la collecte, le transport, le tri et le conditionnement de ces matières.

<sup>5</sup> Donnée diffusée en décembre 2018 par plusieurs médias notamment : La Presse, La Presse canadienne, Le Devoir et Radio-Canada.

<sup>6</sup> Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG), *Analyse du cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec, rapport technique final*, préparé pour RECYC-QUÉBEC, décembre 2017, <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-sacs-emplettes-rapport-complet.pdf>.

Puisque le montant versé via RECYC-QUÉBEC est global et qu'on ne peut appliquer une règle de proportionnalité simple pour estimer la portion spécifique aux circulaires, il n'a pas été possible pour les équipes de la Ville d'estimer le coût réel de la gestion des matières associées aux circulaires. Le Service de l'environnement a cependant souligné, en cours de consultation, que les coûts de transport et d'élimination des matières recyclables mises directement dans le bac d'ordures ménagères ne sont pas inclus dans les compensations versées aux municipalités. En l'occurrence, et alors que 4 % des personnes sondées par Segma Recherche disaient jeter leurs circulaires aux ordures après utilisation, il a été estimé que quelques 874 tonnes de matières issues des circulaires seraient envoyées annuellement à l'élimination.

Au chapitre des impacts environnementaux, la Ville de Montréal a également rappelé aux participantes et participants que les matières des circulaires (pellicule plastique et papier mixte) se vendent actuellement à prix faible ou négatif sur les marchés des matières recyclables par les centres de tri québécois. Si selon RECYC-QUÉBEC, le papier journal a une valeur plus grande que le papier mélangé sur les marchés<sup>7</sup>, la commercialisation de cette matière post-consommation demeure difficile pour les centres de tri, notamment en raison de la présence d'une quantité non négligeable de contaminants dans les ballots de papier journal, qui en réduit l'attrait, de la faible présence de débouchés locaux pour ce papier et de la baisse constante des volumes de papier journal reçus et expédiés par les centres de tri étant donné, d'une part, la place croissante occupée par les médias électroniques et, d'autre part, la diminution, voire l'arrêt des publications en papier de certains médias au Québec.

Reconnaissant que l'alternative à la distribution de circulaires papier entraîne nécessairement elle aussi des impacts environnementaux dont il faut tenir compte, le Service de l'environnement a enfin réfléchi aux possibilités de comparaison entre l'impact des communications écrites sur l'environnement et celui des communications électroniques. Cet exercice lui a permis de constater qu'il s'agit là d'une évaluation complexe qui nécessiterait la conduite d'analyses de cycle de vie détaillées puisque de nombreuses variables influencent l'impact environnemental des communications électroniques (source de production d'électricité, mode de communication, etc.). Néanmoins, il semble que, de manière générale, les impacts environnementaux des communications électroniques sont plus faibles par rapport aux communications imprimées lorsque le temps de lecture est court.

## 2.2.2 – Considérations économiques et socioéconomiques

La distribution des circulaires génère une activité économique de différents ordres que la Ville de Montréal a en partie mise en lumière dans le document ayant servi de base à cette consultation. D'abord, le Service du développement économique a dressé le portrait de l'industrie de l'impression de matériel publicitaire, et témoigné de son importance pour l'économie montréalaise alors que 45 % de l'activité de l'impression enregistrée au Québec est concentrée à Montréal (principalement dans les arrondissements de Saint-Laurent, d'Anjou et de Rosemont–La-Petite-Patrie). De même, ce secteur représentait, en 2016, plus de 10 000 emplois dans la région métropolitaine. Cette importance serait toutefois en déclin depuis les 15 dernières années, les produits imprimés cédant progressivement la place au numérique.

L'enquête menée auprès des 250 commerces de détail et des cinq grandes bannières a par ailleurs démontré que les entreprises utilisant le matériel publicitaire imprimé adaptent de plus en plus leur modèle d'affaires et diversifient leurs activités (marketing, publicité, communications). Néanmoins, plusieurs estiment qu'il faudra encore de cinq à dix ans avant que les solutions numériques deviennent plus efficaces que les circulaires imprimées. Celles-ci continueraient en effet de présenter de nombreux avantages, en permettant entre autres à l'industrie de gérer sa chaîne d'approvisionnement et ses achats. Par exemple, dans le secteur de l'alimentation, cet outil permettrait de négocier des rabais de volume auprès des fournisseurs, la circulaire garantissant l'atteinte de volume selon le prix de détail qui s'y rattache.

---

<sup>7</sup> RECYC-QUÉBEC, *Collecte sélective – Papier journal, fiche informative*, août 2018, <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-papier-journal.pdf>

Selon l'industrie, la circulaire aurait ainsi un impact direct et significatif sur les ventes, le chiffre d'affaires des commerces pouvant réduire de 25 à 30 % lorsqu'elle n'est pas distribuée. Tel qu'indiqué précédemment, la possibilité de cibler géographiquement la clientèle visée, qui est actuellement offerte par les modèles de distribution des circulaires en vigueur à Montréal, serait également très intéressante pour les commerçants.

Ainsi, toujours selon l'industrie, toute limitation à la distribution des circulaires papier pourrait elle-même potentiellement avoir un impact économique non négligeable pour un certain nombre d'industries présentes sur le territoire montréalais et québécois. Le transfert potentiel vers des solutions de rechange numériques, actuellement principalement offertes par des entreprises américaines, est vu comme pouvant représenter une perte pour l'économie locale et nationale.

Sur le plan socioéconomique, et de manière similaire, l'étude réalisée par le CQIC a indiqué que les médias numériques atteignent moins les groupes plus vulnérables tels les personnes âgées ou les familles à faible revenu. Ainsi, leur capacité à être informés des rabais offerts dans les commerces qu'ils fréquentent pourrait être affectée par une distribution plus restreinte des circulaires papier. Les résultats du sondage réalisé auprès de la population montréalaise a, comme on l'a vu plus haut, précisément révélé que les répondantes et répondants ayant les revenus les moins élevés, qui sont les moins scolarisés et qui consultent les circulaires disent le faire avant tout pour réaliser des économies, par le biais des coupons-rabais qu'ils contiennent.

## 2.3 – Initiatives d'encadrement recensées à l'échelle nationale et internationale

Afin de permettre à la Commission et aux personnes intéressées de bénéficier d'une perspective comparative et de s'inspirer de l'expérience d'autres juridictions en la matière, la Ville de Montréal a enfin confié un mandat à la firme WSP pour la réalisation d'une étude portant sur les diverses initiatives d'encadrement visant la distribution de circulaires, telles que recensées au Québec, au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne.

Quatre mécanismes possibles de contrôle ont été identifiés par cette étude :

- (1) les mécanismes de retrait (ou *opt-out*), par lesquels les citoyens doivent demander à être retirés des listes de distribution (consentement par défaut, modèle en vigueur actuellement à Montréal);
- (2) les mécanismes d'adhésion (ou *opt-in*), par lesquels les citoyens doivent demander à être inclus dans les listes de distribution (consentement explicite, modèle demandé par le requérant du droit d'initiative et qui fait l'objet de cette consultation);
- (3) les outils économiques (par exemple, une taxe générale sur les produits publicitaires, ou spécifique à certaines formes de publicité ou marketing);
- (4) la réglementation pour la protection des données personnelles, par le biais de l'adoption d'une loi à l'échelle nationale ou supranationale.

Bien que l'option d'adhésion (2) susciterait en ce moment un certain intérêt chez plusieurs villes au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, des défis réglementaires portant sur la liberté d'expression des distributeurs en cas d'adoption d'un tel modèle auraient été signalés. Ainsi, ce sont les modèles basés sur des mécanismes de retrait encadrés par réglementation (1) qui seraient actuellement les plus répandus. Il semble que la Ville d'Halifax travaillerait par exemple en ce moment sur un projet de règlement qui prévoirait, au-delà des dispositions habituelles, la restriction de la distribution à une propriété où les circulaires n'ont pas été récupérées depuis deux semaines consécutives. Elle aurait également mis en place un projet pilote d'installation de boîtes de distribution de circulaires près de boîtes aux lettres communautaires ayant pour effet de réduire la quantité de circulaires distribuées.

Au Québec, Mirabel était la première ville à aller vers la seconde option en adoptant, en août 2019, un règlement sur le contrôle des circulaires basé sur un modèle d'adhésion et faisant en sorte que les citoyennes et citoyens de la municipalité qui souhaitent recevoir une circulaire doivent apposer un autocollant pour l'indiquer. Pour une ville, les mécanismes de retrait (1) et d'adhésion (2) seraient, selon les résultats de l'étude de WSP, les solutions les plus facilement applicables. Les outils économiques et réglementaires seraient en effet avant tout déployés par des gouvernements provinciaux ou nationaux. L'étude a aussi permis d'observer, d'un côté, que les règlements actuels sur la distribution d'articles publicitaires basés sur un modèle de retrait encadrent en général les mêmes sujets (heures de distribution, lieux de dépôt autorisés, pénalités pour les contrevenants, etc.) et de l'autre, que la réglementation n'est généralement pas appliquée par les autorités concernées.

### 3- PRÉOCCUPATIONS ET OPINIONS EXPRIMÉES

La participation exceptionnelle des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes, entreprises et institutions provenant d'une variété de milieux, qui ont pris le temps de rédiger une opinion ou un mémoire et de les transmettre à la Commission, illustre bien à quel point les enjeux à l'étude ont interpellé la population montréalaise. Qu'elles aient à cœur la possibilité de recevoir chaque semaine à domicile des circulaires qui jouent un rôle important dans leur quotidien ou qu'elles remettent en question le système de distribution actuel, les personnes qui ont présenté un avis à la Commission ont été nombreuses à signaler avoir jugé cette question assez importante pour justifier leur engagement – souvent pour la première fois – dans une consultation publique menée par la Ville de Montréal.

Dans une forte majorité des cas, les avis exprimés sont apparus comme étant largement argumentés et documentés, que ce soit sur la base de l'expérience personnelle de leurs auteurs ou autrices, ou encore à partir de données issues de recherches menées par des tiers ou par les participantes et participants eux-mêmes. La section qui suit présente une synthèse de l'ensemble des avis ainsi exprimés et des grandes tendances qui s'en dégagent. Tous les avis et opinions déposés à la Commission sont disponibles sur la page consacrée à la consultation (section mémoires) ou par le biais de la webdiffusion en différé des cinq séances d'audition des mémoires tenues de la fin octobre à la mi-novembre.

#### 3.1 – L'importance des circulaires pour une partie de la population montréalaise

Tout particulièrement révélé par une majorité des 870 opinions courtes transmises à la Commission par courriel, l'attachement de plusieurs Montréalaises et Montréalais à la livraison hebdomadaire à domicile des circulaires est bien réel. Pour la plupart de ceux et celles qui se sont exprimés à ce titre, c'est la possibilité de s'informer au sujet des aubaines offertes dans les commerces à proximité de leur résidence qui rend la réception de ces articles publicitaires utile au quotidien. Ainsi, les personnes qui consultent les circulaires estiment pouvoir faire d'importantes économies et mieux planifier leurs achats de la semaine, en se rendant ensuite là où les biens et marchandises qu'ils recherchent sont les moins chers et en gagnant du temps.

Cette observation a été relevée à la fois par des citoyennes et citoyens eux-mêmes (pères et mères de famille, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, personnes à faible revenu, etc.) et par certains organismes et entreprises qui ont présenté, dans leur mémoire, diverses informations au sujet de l'importance des circulaires pour une partie de la population montréalaise.

Ils ont d'ailleurs été nombreux à rappeler que les personnes et les groupes qui comptent sur les circulaires pour faire des économies au quotidien sont également souvent ceux et celles qui ont le plus de difficulté à faire entendre leur voix et à défendre leurs intérêts dans l'espace politique et médiatique montréalais et québécois. Dans quelques mémoires, les circulaires ont aussi été identifiées comme des articles utiles pour la francisation des personnes immigrantes ou non francophones qui les consultent. Dans d'autres cependant, des intervenantes et intervenants ont tenu à signaler que les circulaires n'en demeurent pas moins avant tout des outils marketing qui ne peuvent se substituer aux véritables outils de lutte contre l'insécurité alimentaire que constituent, par exemple, les cuisines collectives ou les groupes d'achat.

Rappelant des éléments mis en lumière dans le document de consultation, un certain nombre de mémoires ont par ailleurs insisté sur les limites des alternatives numériques aux circulaires papier : fracture numérique au sein de la population ou inégalités dans l'accès et la capacité à consulter efficacement les circulaires en ligne, manque de convivialité des plateformes actuellement disponibles, concurrence déloyale avec les grandes chaînes étrangères qui dominent l'espace web, perte de l'information propre aux commerces locaux, etc.

L'accès à l'information locale et régionale que permet l'insertion des journaux locaux dans les sacs publicitaires distribués chaque semaine aux portes montréalaises apparaissait de la même manière à plusieurs comme étant indispensable pour encourager les Montréalaises et Montréalais à participer à la vie politique et communautaire locale. De même, considérant que la distribution des circulaires est actuellement différenciée selon les secteurs et les codes postaux, certains mémoires insistaient sur le rôle joué par ces articles publicitaires pour favoriser l'essor de l'économie locale, créer des emplois et offrir une vitrine publicitaire à faible coût pour les commerces de proximité.

Alors que ces participantes et participants se sont dits pour la plupart préoccupés devant la possibilité que la distribution à domicile des circulaires et de ces journaux locaux puisse cesser à court ou moyen terme à Montréal – et ainsi initier une mouvance équivalente à l'échelle de la province – seule une portion d'entre eux se disait explicitement opposée aux trois modifications à la réglementation actuelle demandées par le requérant du droit d'initiative. Pour les autres, c'est avant tout le maintien du service de distribution des circulaires aux personnes qui le souhaitent et qui considèrent en avoir besoin qui demeure essentiel et que la Ville de Montréal se doit d'assurer.

## 3.2 – Les préoccupations relatives à l'environnement

À l'origine même de la demande de consultation déposée par le requérant du droit d'initiative et par les 16 601 signataires ayant soutenu cette demande, les préoccupations relatives aux impacts environnementaux de la distribution hebdomadaire des circulaires ont aussi été au cœur de nombreux mémoires et de nombreuses présentations entendues par la Commission dans le cadre des audiences publiques.

Notons en premier lieu que la plupart de ceux et celles qui se sont penchés sur cet aspect ciblaient tout particulièrement le système actuel de consentement par défaut, qui fait en sorte qu'une quantité importante de matériel publicitaire est chaque semaine produite, mise en circulation, puis déposée au recyclage, donc collectée, transportée et traitée, sans avoir été utilisée. Il s'agit là, selon plusieurs, d'une aberration alors qu'un demi-million de personnes ont tout récemment marché dans les rues de Montréal pour demander l'adoption, par les gouvernements, de mesures concrètes permettant de lutter efficacement contre le réchauffement climatique (marche pour le climat du 27 septembre 2019, mentionnée dans différents mémoires).

Puisqu'ils jugent cette activité non essentielle, et en invoquant les impératifs environnementaux cités ici, de même que la pollution visuelle causée par la présence de ces sacs dans l'environnement urbain, certains participants et participantes ont ainsi suggéré à la Commission de recommander l'interdiction complète de la distribution des circulaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Tout en reconnaissant les efforts faits par l'industrie pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités, par exemple en utilisant du plastique entièrement recyclé pour la fabrication des sacs publicitaires ou encore en incitant la population à séparer les circulaires de leur emballage avant d'en disposer afin qu'elles puissent être adéquatement recyclées, les personnes ayant mis de l'avant les impacts environnementaux dans leur avis ont aussi rappelé la crise que connaît actuellement l'industrie du recyclage, qui rendrait selon eux nécessaire un virage dans les pratiques. L'importance de la réduction à la source a en effet souvent été rappelée en cours de consultation, une matière qui n'a pas à être produite ayant évidemment un coût environnemental moindre qu'une matière existante, et ce, même si elle est recyclable ou faite à partir de produits recyclés.

Les préoccupations relatives à l'environnement ont en outre pris la forme, dans divers avis recueillis, d'appels à une action cohérente de la part de la Ville, ainsi qu'au soutien aux comportements citoyens écoresponsables. Dans le premier cas, certains ont rappelé les engagements montréalais en matière d'environnement contenus dans de multiples plans d'action et politiques, et notamment l'entrée en vigueur, en 2018, du règlement interdisant la distribution des sacs d'emplettes en plastique mince dans les commerces de détail. Les participantes et participants ayant référé à cette mesure invitaient plus

particulièrement la Ville à agir de manière conséquente, en cessant d'autoriser l'utilisation de tels sacs pour la distribution de matériel publicitaire à Montréal.

Dans le second cas, un certain nombre de citoyennes et citoyens ont évoqué une forme de découragement devant des pratiques qui tendent à contrecarrer leurs efforts de réduction de déchets au quotidien et l'adoption d'habitudes plus saines d'un point de vue environnemental. Pour eux, ainsi que pour d'autres organismes s'étant également prononcés en faveur des modifications réglementaires demandées, le fardeau de la disposition d'articles à usage unique non sollicités ne devrait plus aujourd'hui reposer sur les Montréalaises et les Montréalais mais être plutôt transféré à l'entreprise qui les produit. C'est le principe de la responsabilité élargie des producteurs, évoqué par différents intervenants, qui invitent la Ville à répondre à la crise du recyclage en revoyant entre autres son système de gestion des matières résiduelles à la lumière de ce principe.

Il est intéressant d'ailleurs de noter que les préoccupations environnementales ont été relevées tant dans les mémoires de personnes et d'organismes favorables aux modifications réglementaires proposées que dans ceux des personnes et organismes qui privilégient le maintien du *statu quo* en matière de distribution de matériel publicitaire à Montréal. Ainsi, ceux et celles qui consultent régulièrement les circulaires reçues à domicile ont expliqué dans bien des cas prendre soin de recycler convenablement le papier et le plastique issus des sacs publicitaires ou encore réutiliser l'un et l'autre à d'autres fins (emballage des résidus alimentaires, sac poubelle, etc.).

Signe de l'importance des enjeux environnementaux pour l'ensemble des acteurs ayant participé à cette consultation, ils ont par ailleurs été plusieurs, toutes allégeances et toutes catégories de participantes et participants confondues, à attirer l'attention de la Commission sur d'autres pratiques jugées dommageables pour l'environnement et qui mériteraient également d'être mieux encadrées (achat de bouteilles d'eau à usage unique, utilisation des véhicules à fortes émissions de gaz à effet de serre, etc.).

De la même manière, la production et la distribution des circulaires papiers, étant donné leur insertion étroite dans l'économie d'ici et les normes qui les encadrent (utilisation de papier fait au Québec, emplois locaux, etc.), sont considérées par diverses personnes qui se sont exprimées comme étant davantage respectueuses de l'environnement que les méthodes alternatives de consultation des aubaines annoncées par les commerçants, par voie numérique.

### 3.3 – Les préoccupations d'ordre économique

Faisant écho aux constats tirés des études menées pour les besoins de cette consultation, divers organismes, entreprises et institutions issus de différents secteurs ont rappelé à la Commission que la production et la distribution des circulaires jouent un rôle important dans l'économie montréalaise et québécoise.

Leur impact positif serait en effet tout particulièrement notable en matière de création et de maintien d'emplois. Certains ont entre autres mentionné les emplois de camelots, qui sont souvent occupés par des personnes auparavant en situation de précarité (par exemple, les personnes qui font un retour sur le marché du travail, qui sont relativement peu qualifiées ou qui sont nouvellement arrivées au Québec). En utilisant les résidus de l'industrie forestière dans une perspective d'économie circulaire, la production des articles publicitaires papier permettrait également de maintenir un nombre important d'emplois liés à la chaîne d'approvisionnement de la transformation des produits du bois au Québec. De plus, les coûts de distribution réduits garantis dans le système actuel seraient au cœur de la viabilité du modèle d'affaires des journaux locaux distribués à même les sacs publicitaires, qui fournissent de l'emploi à différents groupes de travailleurs, à commencer par des journalistes<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Selon les données fournies dans certains mémoires, et bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément le nombre d'emplois qui dépendent des circulaires à Montréal ou au Québec, il semble que les emplois directs et indirects associés, par exemple, aux usines produisant le papier qui sert pour l'impression de circulaires et de dépliants au Québec pourraient être estimés, respectivement, à 480 et 1560, tandis que les emplois directs rattachés aux journaux locaux à Montréal seraient évalués à 150. La



Pour ces personnes et ces groupes, la diminution du nombre de circulaires distribuées chaque semaine aux Montréalaises et Montréalais, qui découlerait de l'application d'un système d'adhésion, aurait un impact direct sur l'intérêt, pour les commerçants, de continuer à utiliser ce véhicule publicitaire, sur l'achalandage de leur commerce et, en conséquence, sur leurs revenus. Quelques-uns considèrent donc que des pertes d'emplois seraient à appréhender ici aussi. Les avis divergent cependant quant au type de commerce qui en serait le plus affecté. Si certains citoyens et citoyennes estiment en effet mieux connaître l'offre promotionnelle des commerces à proximité de leur domicile grâce aux circulaires et aux envois géociblés qu'elles permettent, d'autres, et notamment des sociétés de développement commercial, estiment que les petits commerces locaux présents sur les artères commerciales de la ville ne bénéficient pas tellement de cet outil publicitaire.

Sur ce même sujet, quelques personnes ont observé que les expériences plutôt négatives mentionnées dans le document de consultation à propos de commerçants ayant cessé, de leur propre initiative, d'utiliser des circulaires pour se tourner vers les solutions numériques de promotion avaient été réalisées dans un contexte où leurs concurrents poursuivaient leur stratégie habituelle. Selon elles, un tel déséquilibre ne serait pas observé dans une situation où les mêmes règles du jeu s'appliqueraient à tous.

Au-delà des conséquences sur l'emploi, divers intervenants et intervenantes ont en outre exprimé des craintes concernant la possibilité qu'une remise en question du *statu quo* en matière de distribution de circulaires à Montréal ne porte atteinte à la capacité des groupes plus vulnérables d'être informés des offres promotionnelles sur les biens et aliments qu'elles consomment et n'affecte donc, à plus long terme, le pouvoir d'achat des consommateurs qui en dépendent.

### 3.4 – Les écueils dans le fonctionnement du système actuel de distribution

Pour une majorité d'intervenantes et d'intervenants ayant déposé un mémoire écrit à la Commission, le système de consentement par défaut actuellement en place en vertu de la réglementation en vigueur serait caractérisé par plusieurs dysfonctionnements.

En effet, alors que certains évoquaient la difficulté d'obtenir des autocollants permettant d'indiquer un refus de recevoir des circulaires ou la tendance à l'inertie des personnes qui souhaiteraient s'en procurer un mais ne le font pas, il semble bien que les pratiques de distribution elles-mêmes seraient problématiques à divers égards. Parmi les préoccupations relevées, notons la réception de circulaires malgré la présence d'un autocollant, la disposition inadéquate des matières distribuées, parfois en très grande quantité, parfois lancées directement au sol ou sur les balcons, posant ainsi un risque pour la sécurité des résidents, l'abandon dans l'environnement des matériaux servant à retenir les ballots de circulaires, etc.

Un certain nombre de personnes ayant participé à la consultation à titre de citoyennes et citoyens ont également documenté leurs observations quant à des infractions manifestes à la réglementation dans différents arrondissements sur le territoire de la Ville, ou encore quant à la complexité des démarches qui doivent être réalisées pour déposer une plainte. Pour ces personnes, le fait que les amendes prévues par les divers règlements des arrondissements ne soient pas imposées en cas d'infraction rend le système actuel tout simplement inefficace. Cette préoccupation fait d'ailleurs l'objet de la troisième demande du groupe requérant, qui porte sur une application ferme de l'amende prévue lorsqu'une infraction est commise.

---

principale entreprise qui produit et distribue des articles publicitaires sur le territoire de la Ville de Montréal estime quant à elle à 4 500 le nombre d'emplois qui, chez elle comme chez ses distributeurs, serait directement lié aux activités de création, d'impression, d'ensachage et de distribution des circulaires.

Alors que, tant les personnes qui soutiennent les trois demandes associées à cette consultation, que celles qui s’y opposent reconnaissent que le système actuel ne fonctionne pas de manière idéale, tous ne sont évidemment pas du même avis quant aux solutions qui permettraient de résoudre ce problème. Les derniers considèrent effectivement, pour la plupart, que par une surveillance accrue, une meilleure collaboration entre arrondissements et distributeurs, l’imposition réelle des amendes prévues, une amélioration du système de gestion des plaintes et une amélioration de la formation des camelots, le système actuel fondé sur l’option de retrait pourrait mieux fonctionner. Pour les autres, les dernières années ont démontré que la fiabilité du système en place ne peut être assurée, peu importe les mesures qui ont été prises et qui pourraient être prises à l’avenir; ils demandent que ce modèle soit remplacé par un autre, fondé sur l’option d’adhésion, qui permettrait de réduire à la source la quantité d’articles publicitaires en circulation à Montréal.

### 3.5 – Les préoccupations relatives à l’avenir des journaux locaux

À l’heure où la pérennité des médias d’information est fragilisée par l’essor des technologies numériques et la baisse chronique de revenus publicitaires, un nombre important de voix se sont levées pour mettre en garde la Commission contre les dommages collatéraux qu’une mesure destinée à encadrer plus strictement la distribution des circulaires pourrait avoir sur la presse locale montréalaise.

Rappelant le rôle clé que jouent les journaux locaux pour assurer la vitalité du débat démocratique dans les collectivités desservies, des propriétaires d’hebdomadaires montréalais et des représentants du milieu journalistique ont déposé des mémoires faisant état de la précarité du modèle d’affaires de ces journaux dans le contexte actuel et rappelé que ce modèle dépend de la possibilité que ces journaux soient distribués à l’intérieur des sacs promotionnels, avec un taux de pénétration dans les foyers très élevé chaque semaine, et ce, à faible coût. Dans le cas de la presse écrite comme pour les circulaires, le transfert vers les plateformes numériques ne serait selon eux ni avéré actuellement, ni évident pour bon nombre de Montréalaises et Montréalais, qui s’informent grâce à ces journaux locaux reçus à domicile et auxquels ils sont attachés.

Ces intervenants ont également pour la plupart indiqué qu’une diminution marquée de la quantité de sacs publicitaires distribués, incontournable si un modèle d’adhésion devait être appliqué à Montréal, aurait nécessairement un impact direct sur le tirage des journaux locaux qui y sont joints et, par conséquent, sur le prix de la publicité qui peut être vendue aux annonceurs. De surcroît, le développement d’un nouveau système de distribution qui serait rendu nécessaire, par abonnement par exemple, serait à la fois coûteux et complexe à mettre en place, amplifiant la spirale de la perte de revenus et menaçant la survie même de plusieurs de ces publications.

Au-delà de ces voix majoritaires, la Commission a cependant aussi pris connaissance d’un mémoire rédigé par l’équipe de direction d’un quotidien web et magazine papier bimestriel montréalais, dont la distribution est assurée autrement que par le biais des sacs publicitaires, de manière autonome. Pour cette équipe, l’existence de ce journal, sa bonne santé financière et le succès qu’il connaît sont la preuve que les alternatives en matière de distribution de journaux locaux imprimés peuvent fonctionner.

### 3.6 – Les positions à l’égard des trois demandes

De manière générale, le portrait présenté ci-dessus montre des avis très partagés chez les personnes qui se sont exprimées dans le cadre de cette consultation quant à la **première mesure demandée** par le requérant du droit d’initiative, soit de modifier par règlement le système de distribution des circulaires à Montréal en remplaçant le modèle de consentement par défaut avec option de retrait actuellement en vigueur par un modèle de consentement explicite.

D'un côté, ceux qui souhaitent que la distribution soit maintenue telle quelle présentent les avantages du système actuel et retiennent l'argument des distributeurs qui soutiennent qu'un modèle basé sur une option d'adhésion entraînerait la fin du service. Puisque les circulaires sont distribuées à Montréal comme des médias de masse gratuits, il serait selon eux difficile de créer et de maintenir une base de données permettant le maintien de la distribution personnalisée par secteur en l'absence d'une masse critique de clients. De même, les coûts de l'implantation d'un tel système et son impact sur la rentabilité des entreprises concernées a été mentionné, tout comme les enjeux de recrutement pour les camelots, qui verraient leur travail se complexifier. Les craintes exprimées par plusieurs commerçants, journaux locaux et citoyennes et citoyens quant à la perspective de perdre l'accès aux circulaires reposent précisément sur cet argument.

De l'autre côté, on retrouve ceux qui, à l'instar du groupe requérant et des 16 601 signataires qui l'ont soutenu, s'opposent à la distribution des articles publicitaires non sollicités. Les principales raisons invoquées ont trait aux impacts environnementaux de cette activité mais aussi aux nuisances dans le milieu et à l'importance d'amener la population à repenser ses stratégies de consommation en période de crise climatique et de transition écologique. Pour ces personnes, organismes et institutions, les circulaires devraient être distribuées seulement aux gens qui souhaitent les recevoir, de manière à réduire à la source le nombre d'articles publicitaires produits, distribués et jetés ou mis au recyclage sur le territoire montréalais. Le fardeau d'avoir à agir pour se débarrasser d'un article qu'on ne souhaite pas recevoir demeure en effet, de leur avis, inadéquat.

Somme toute, les opinions quant aux **deuxième et troisième mesures demandées** se sont quant à elles révélées beaucoup moins contrastées. Sauf exception, presque tous les participants s'étant prononcés sur la question de la recyclabilité des circulaires et sur l'utilisation du plastique ont reconnu l'importance de séparer les sacs promotionnels de leur contenu afin qu'ils soient adéquatement recyclés ainsi que le travail qu'il reste à faire, que ce soit auprès de ceux et celles qui les reçoivent ou encore dans les centres de tri, pour faciliter la valorisation de ces articles publicitaires.

Encore une fois cependant, c'est essentiellement dans les moyens d'intervention que les opinions semblaient diverger. Pour les requérants du droit d'initiative et pour de nombreux intervenants, il faut faire en sorte que le geste de séparation ne soit plus nécessaire (par l'ensachage des circulaires dans une matière pouvant être recyclée conjointement avec le papier des circulaires, lequel permettrait du même coup de limiter l'utilisation du plastique); pour d'autres, il faut plutôt accroître les efforts d'information et de sensibilisation auprès de la population montréalaise, tout en soutenant les fabricants dans leurs efforts d'écoconception.

Quant à la mesure portant sur l'application stricte du règlement en cas d'infraction, notamment par l'imposition d'amendes, les personnes s'étant penchées sur cet aspect ont reconnu, dans l'ensemble, l'importance de veiller à ce que la réglementation soit globalement respectée par les distributeurs, quelles qu'en soient les bases (option de retrait ou d'adhésion).

## 4- CONSTATS ET ANALYSE DE LA COMMISSION

Au terme de la démarche de consultation, et tel qu'indiqué précédemment, la Commission s'est réunie à quatre reprises pour faire l'analyse des opinions lues et entendues et préparer ses recommandations, dont l'objectif est d'éclairer la prise de décision des membres de l'Administration dans ce dossier. Tout en constatant la diversité – et le caractère à plusieurs égards irréconciliable – des points de vue exprimés, la Commission s'est acquittée de son mandat en tenant compte des préoccupations et des attentes des différentes parties prenantes du débat, ainsi que du contexte dans lequel celui-ci a eu lieu.

Cette démarche a dans l'ensemble permis à la Commission de reconnaître (1) la primauté des enjeux environnementaux et l'importance d'évaluer l'intérêt public dans ce dossier à l'aulne de l'urgence climatique; (2) le besoin d'uniformiser l'encadrement des pratiques de distribution d'articles publicitaires sur le territoire de la Ville de Montréal, pour tous les distributeurs et (3) les délais nécessaires pour permettre la transition du système actuel de distribution de masse vers un système davantage adapté aux besoins des Montréalaises et des Montréalais.

### 4.1 – Enjeux environnementaux et responsabilités qui en découlent

Tel qu'en font foi les recommandations présentées dans la section suivante de ce rapport, la Commission a d'abord conclu que la Ville de Montréal devait agir pour diminuer la quantité d'articles publicitaires mis en circulation sur son territoire, afin de limiter l'impact environnemental global de cette activité.

Reconnaissant les enjeux majeurs associés à la gestion des matières résiduelles dans le contexte actuel (marché, coût, capacité de traitement et d'élimination, multiplicité des intervenants, etc.), le principal élément ayant guidé ses réflexions à cet effet demeure l'objectif de réduire à la source le volume de matières résiduelles collectées, triées et qui doivent ensuite être valorisées à Montréal.

Dans le cas qui nous occupe, deux options lui apparaissaient possibles pour répondre à cet objectif de réduction, soit l'inversion du système actuel de distribution par l'implantation de l'option d'adhésion ou encore l'interdiction de la distribution d'articles publicitaires, une avenue suggérée par certains participants. La Commission a entendu les personnes, organismes, entreprises et institutions pour qui les circulaires sont importantes; aussi, elle a retenu une approche qu'elle considère modérée, qui respecte le principe de la liberté individuelle tout en encourageant l'adoption de comportements écoresponsables. En effet, en tenant compte de l'inertie inévitable des gens qui a été relevée dans divers mémoires – toute personne ayant souvent tendance à choisir l'option par défaut – il lui semblait important que cette option par défaut, désormais disponible à Montréal, soit l'option la plus écoresponsable (soit de ne pas recevoir de circulaires à son domicile).

Bien que l'optimisation du système actuel ait été présentée par plusieurs comme une alternative valable à la remise en question du *statu quo*, il est clairement apparu, tout au cours de la réalisation de ce mandat, que la réglementation en vigueur en ce moment à Montréal ne s'inscrit pas dans cette perspective de réduction à la source, laquelle doit aujourd'hui guider les interventions dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, sur la base de la hiérarchie des 3RV-E. Ce principe, au cœur de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, met prioritairement l'accent sur l'importance de réduire, voire même de « refuser » quand on se situe dans une perspective « zéro déchet ».

Ainsi, le choix de recommander d'encadrer la distribution des articles publicitaires selon une approche volontaire plutôt que systématique vise à responsabiliser à la fois, d'une part, les citoyennes et citoyens qui souhaitent recevoir les circulaires (qui devraient donc désormais les demander) et, d'autre part, les entreprises qui les produisent et les distribuent (lesquelles sont invitées à adapter leurs pratiques aux exigences de la transition écologique). La Commission reconnaît également la responsabilité de la Ville de Montréal de moderniser et d'améliorer la performance de ses centres de tri afin que les circulaires

distribuées sur son territoire soient mieux recyclées. Elle entend d'ailleurs rappeler cette responsabilité dans le cadre de la consultation en cours sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal.

## 4.2 – Une réglementation équivalente, pour tous

Si le principal motif de décision de la Commission dans ce dossier était la réduction des impacts sur l'environnement, alors il devenait absolument essentiel pour elle de s'assurer que les pratiques de l'ensemble des intervenants dans le domaine de la distribution d'articles publicitaires papier à Montréal répondent aux mêmes critères. Les recommandations qu'elle propose visent donc à mieux encadrer la distribution de *tous* les articles publicitaires non sollicités, *quelle qu'en soit la provenance*, et non seulement les circulaires des grandes bannières.

Alors que la pétition à l'origine de cette consultation portait spécifiquement sur les circulaires, la Commission a ainsi tenu à aborder cet enjeu de manière plus large, en s'inspirant du règlement R.R.V.M. c. D-4 précité, qui porte sur l'encadrement de la distribution de matériel publicitaire de toute forme qui soit conçu à des fins d'annonce ou de réclame. En définissant ainsi les articles visés par les modifications réglementaires suggérées, la Commission a en outre sciemment tenu à exclure les journaux locaux des restrictions envisagées, de manière à ce que ceux-ci puissent encore bénéficier d'une distribution universelle dans les secteurs de la Ville qui les intéressent.

Par ailleurs, le modèle d'encadrement proposé dans les recommandations qui suivent concerne tout article publicitaire *quel qu'en soit le distributeur*. Puisqu'à Montréal, une importante part de marché de la distribution de masse d'articles publicitaires appartient à Postes Canada, la Commission a recommandé à l'Administration de s'assurer de la collaboration du gouvernement fédéral afin que la société d'État, qui fonctionne en ce moment sur la base d'un système de retrait, adapte ses pratiques, de manière à faire sa part pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction du volume de matériel publicitaire mis en circulation sur le territoire de la Ville.

Par souci de cohérence, il a enfin été jugé important de recommander d'offrir un environnement réglementaire harmonisé aux distributeurs d'articles publicitaires actifs à Montréal, qui doivent en ce moment se conformer aux dispositions variables prévues par les réglementations des 19 arrondissements, par exemple en ce qui a trait à l'exigence d'obtenir un permis de distribution. Sur ce plan également, et dans le respect des compétences des arrondissements en matière de propreté et de civisme, la réduction des impacts sur l'environnement de cette activité économique ne peut que passer, de l'avis de la Commission, par l'adoption d'une approche globale et uniforme.

## 4.3 – Délai de transition et autres mesures de mitigation des impacts

Tout au cours de ses réflexions, la Commission n'a pu faire abstraction des réactions très vives suscitées par le débat sur le contrôle des circulaires, d'un côté comme de l'autre. Elle reconnaît que la remise en question du *statu quo* qu'elle recommande aura nécessairement des impacts et qu'il est important que la Ville prenne toutes les mesures nécessaires pour les mitiger le plus possible.

À l'invitation de plusieurs participantes et participants, la Commission a ainsi d'abord reconnu que compte tenu des habitudes de consultation de l'information sur support papier d'une proportion importante de Montréalais et Montréalaises, compte tenu des coûts encore élevés et de la faible convivialité des plateformes numériques alternatives, et compte tenu de la disposition relative des entreprises concernées à modifier leurs pratiques de distribution dans le contexte actuel, une période de transition était absolument essentielle pour permettre de réunir les conditions gagnantes pour opérer le changement souhaité.

La Commission admet que le changement en question implique des coûts et des risques, et que l'implantation d'un système d'adhésion prendra un certain temps. C'est la raison pour laquelle elle a recommandé qu'un délai soit respecté avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, de manière à s'assurer de la collaboration de toutes les parties prenantes, publiques et privées. De même, il lui est apparu essentiel que la Ville développe des stratégies d'information et de communication adaptées, afin d'expliquer à la population les différentes options qui s'offrent à elle et les moyens de bien faire respecter les choix de chacune et chacun dans ce domaine.

Parmi les préoccupations exprimées en consultation et auxquelles les membres de la Commission ont été particulièrement réceptifs, mentionnons celles en lien avec les enjeux économiques associés à la distribution des articles publicitaires, et notamment la question des emplois maintenus tout au long de la chaîne de valeur de la production des circulaires imprimées, à Montréal et au Québec. La Commission estime cependant que le contexte de plein-emploi actuel, et le délai prévu d'application des modifications réglementaires proposées, rendront possible une transition en douceur pour ce qui concerne les secteurs d'emplois qui pourraient être touchés par l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. En ce sens, les conditions pour mettre en œuvre une transition écologique juste et équitable lui semblent réunies.

La Commission a aussi été sensible aux préoccupations relatives à l'avenir des journaux locaux montréalais. Bien que le système actuel basé sur une option de retrait ne soit pas idéal, un citoyen qui refuse de recevoir des articles publicitaires étant également privé de cette source d'information locale, il est impératif que la Ville œuvre, en concertation avec le milieu, à soutenir le développement de modes alternatifs de distribution, en s'inspirant, par exemple, de l'expérience concluante des médias qui sont actuellement distribués autrement que par le biais de sacs publicitaires. Il s'agit là d'une mesure de mitigation importante afin de préserver l'accès des citoyennes et citoyens à du contenu journalistique de proximité qui soit de qualité et de soutenir la viabilité de ces journaux locaux à moyen et long terme.

Sans pour autant compromettre la capacité des personnes vulnérables d'avoir accès aux circulaires à domicile pour mieux gérer leurs achats et faire des économies, l'implantation du nouveau système de distribution proposé doit par ailleurs, d'après la Commission, aller de pair avec des mesures d'accompagnement destinées à favoriser la familiarisation et l'accès de ces personnes aux alternatives numériques qui seront progressivement disponibles.

## 5- LES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT l'initiative citoyenne à l'origine de cette consultation, lancée en réponse à une demande déposée en vertu du droit d'initiative et à laquelle 16 601 Montréalaises et Montréalais ont donné leur appui sur une période de 21 jours en mars 2019;

CONSIDÉRANT le degré exceptionnel de participation de la population montréalaise à cette consultation, près de 1000 avis et opinions ayant été présentés au total à la Commission, que ce soit à l'oral ou à l'écrit;

CONSIDÉRANT les articles 4, 19 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1), qui confèrent à toute municipalité locale la compétence d'adopter des règlements en matière d'environnement, de salubrité et de contrôle des nuisances, ou tout autre règlement visant à assurer le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), la ville a des compétences, obligations et pouvoirs particuliers dans les domaines de la récupération et du recyclage des matières résiduelles (article 87) et que le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville en matière d'enlèvement des matières résiduelles [et] relativement à leur transport et à leur dépôt dans un lieu de traitement ou d'élimination (article 136);

CONSIDÉRANT l'article 185.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qui établit que le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville quant à l'adoption et l'application d'un règlement relatif entre autres à la distribution d'articles publicitaires;

CONSIDÉRANT l'adoption, en 1996, du Règlement sur la distribution d'articles publicitaires (R.R.V.M. c. D-4), depuis intégré par 16 arrondissements dans leur règlement sur la propreté et le civisme, et l'adoption de réglementations spécifiques à la distribution de circulaires dans les trois autres arrondissements;

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Montréal, en août 2019, à la Déclaration *Advancing Towards Zero Waste* du C40 Cities Climate Leadership Group;

CONSIDÉRANT l'action 2.3 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014, qui propose de « promouvoir activement la réduction de la consommation » en poursuivant notamment les trois objectifs suivants : « améliorer les habitudes de consommation visant la réduction »; « diminuer l'emballage et choisir des matériaux d'emballage recyclés ou recyclables »; et « réduire l'utilisation du papier »<sup>9</sup>;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une consultation publique menée au printemps 2019, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a proposé d'inclure dans les modifications à apporter au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, l'objectif de réduction des quantités de contenants, emballages et imprimés et recommandé, entre autres mesures, que « la gestion des circulaires soit faite selon l'approche d'une distribution volontaire plutôt que systématique, [en spécifiant cependant que] les journaux locaux, une importante source d'information locale, ne devraient pas être touchés par cette mesure »<sup>10</sup>;

<sup>9</sup> Ville de Montréal, Direction de l'environnement et du développement durable, *Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2010-2014. Réduire pour mieux grandir*, 2009, p. 36.

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/pdgm\\_r\\_2010\\_2014\\_fr.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/pdgm_r_2010_2014_fr.PDF)

<sup>10</sup> Communauté métropolitaine de Montréal, *Projet de modification du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020, Rapport de consultation publique de la Commission de l'environnement*, juin 2019, p. 24.

[http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/consultation/pmqr/rapport\\_consultation\\_design.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/consultation/pmqr/rapport_consultation_design.pdf)

CONSIDÉRANT l'engagement pris de faire de Montréal une agglomération zéro déchet d'ici 2030;

CONSIDÉRANT le rôle de leader que la Ville de Montréal peut jouer à titre de métropole du Québec pour initier les changements fondamentaux nécessaires afin de répondre à la situation d'urgence climatique;

\*\*\*

### **Enjeux environnementaux associés au contrôle des circulaires**

CONSIDÉRANT le contexte d'urgence climatique à l'échelle planétaire, le devoir d'agir en se basant sur des données scientifiques, et les grandes attentes de la société civile vis-à-vis des décideuses et décideurs, entre autres rappelées par la présence de près d'un demi-million de personnes mobilisées pour le climat dans les rues de Montréal le 27 septembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'environ 800 000 circulaires sont distribuées hebdomadairement à l'aide de sacs publicitaires sur l'île de Montréal, ce qui représente environ 20 800 tonnes de matières générées chaque année<sup>11</sup>;

CONSIDÉRANT que les circulaires constituent, par définition, des articles à usage unique;

CONSIDÉRANT les défis associés à la crise actuelle du recyclage, caractérisée entre autres par la fermeture des marchés étrangers aux matières issues des centres de tri, la contamination croisée des matières dans ces centres, la saturation de la capacité des sites d'enfouissement accessibles à court terme et la baisse de valeur des matières recyclables sur les marchés, le prix moyen de la matière payé aux centres de tri étant par exemple passé, pour les sacs et pellicules, de 130 \$ par tonne en 2015 à - 23 \$ par tonne en 2018 et, pour le papier mixte, de 72 \$ par tonne à - 3 \$ par tonne<sup>12</sup>;

CONSIDÉRANT la nécessité de repenser les modèles d'affaires en fonction d'une approche cycle de vie;

CONSIDÉRANT les évaluations réalisées par les services de la Ville de Montréal voulant qu'environ 11 % des matières actuellement reçues au centre de tri montréalais proviendraient de la distribution des circulaires<sup>13</sup>;

CONSIDÉRANT les coûts importants de collecte, transport et traitement des matières résiduelles issues des circulaires, tant pour ce qui concerne les 17 014 tonnes de matières qui seraient envoyées annuellement au centre de tri que pour les 874 tonnes qui seraient envoyées à l'élimination (environ 4 % des répondants au sondage réalisé pour les besoins de cette consultation disant déposer leurs circulaires à la poubelle après utilisation)<sup>14</sup>;

CONSIDÉRANT que le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, qui oblige les entreprises assujetties à compenser les municipalités et organismes municipaux pour les coûts engendrés par la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux mis en marché au Québec, n'inclut pas les coûts de transport et d'élimination de matières recyclables mises directement dans le bac d'ordures ménagères par les citoyens;

---

<sup>11</sup> Source : Service de l'environnement, Ville de Montréal, *Consultation publique sur le contrôle des circulaires*, Document préparé pour la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, septembre 2019, p. 28.  
[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT\\_CIRCULAIRES\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_CIRCULAIRES_20190918.PDF)

<sup>12</sup> Source : RECYC-QUÉBEC.

<sup>13</sup> Source : Service de l'environnement, Ville de Montréal, *Consultation publique sur le contrôle des circulaires*, p. 29.

<sup>14</sup> *Idem*, p. 28.



CONSIDÉRANT, tel que reconnu par la CMM, que « les sacs de plastique sont dommageables pour l'environnement », que « leur production requiert des produits pétroliers et de grandes quantités d'eau et génère des gaz à effet de serre » et qu'« en plus d'être une nuisance visuelle, les sacs de plastique perdus ont des impacts importants sur les écosystèmes terrestres et marins et [que] leur dégradation peut prendre plusieurs années »<sup>15</sup>, facteurs qui ont entre autres été à l'origine de l'initiative de bannissement de certains sacs de plastique à usage unique sur le territoire de la CMM;

CONSIDÉRANT l'absence d'une réelle économie circulaire actuellement mise en place au Québec, notamment dans les filières du plastique et du papier;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par de plus en plus d'entreprises en matière d'écoconception en vue de réduire l'impact environnemental de leurs emballages et imprimés;

CONSIDÉRANT les initiatives développées par l'industrie forestière et manufacturière pour intégrer les principes du développement durable dans leur filière et assurer une gestion écoresponsable des ressources;

CONSIDÉRANT que le remplacement du papier par les solutions numériques n'est pas sans impact sur le plan environnemental et que le calcul des coûts environnementaux associés à la consultation de documents sur support numérique représente un domaine de recherche en constante évolution;

\*\*\*

## **Enjeux économiques associés au contrôle des circulaires**

CONSIDÉRANT l'opportunité d'adopter des mesures de transition écologique alors que le contexte économique est favorable;

CONSIDÉRANT les mutations et la décroissance que connaît actuellement l'industrie de l'impression de matériel publicitaire, son importance dans l'économie montréalaise ayant connu un recul de 36 % entre 2004 et 2018<sup>16</sup>;

CONSIDÉRANT que le sondage réalisé auprès de 250 commerces de détail sur le territoire de la Ville de Montréal pour les fins de cette consultation a révélé que les circulaires représentent un outil de choix permettant à l'industrie du commerce de détail de gérer sa chaîne d'approvisionnement et ses achats, particulièrement dans un contexte où les alternatives à la distribution d'articles publicitaires conventionnels sont considérées comme étant encore coûteuses et peu efficaces;

CONSIDÉRANT, tel qu'indiqué par plusieurs intervenants en consultation publique, que l'intérêt pour les commerçants de recourir aux circulaires distribuées dans les sacs publicitaires en porte-à-porte et sur des zones géographiques précises est directement corrélé au nombre de personnes potentielles qui les recevront;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par l'industrie de tester des solutions innovantes et de planifier de nouvelles stratégies permettant de réduire l'empreinte écologique de ses activités publicitaires;

---

<sup>15</sup> Communauté métropolitaine de Montréal, *Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique*, avril 2016, p. 6. [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20160427\\_planActionSacsPlastiques.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160427_planActionSacsPlastiques.pdf)

<sup>16</sup> Source : Service du développement économique, Ville de Montréal, *Consultation publique sur le contrôle des circulaires*, Document préparé pour la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, septembre 2019, p. 34. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT\\_CIRCULAIRES\\_20190918.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOCCONSULT_CIRCULAIRES_20190918.PDF)

CONSIDÉRANT l'impact que la limitation de la distribution de masse des articles publicitaires papier pourrait avoir sur le transfert potentiel des budgets marketing actuellement dépensés localement vers les géants étrangers du numérique que sont Google, Facebook, etc.;

\*\*\*

### **Enjeux socioéconomiques associés au contrôle des circulaires**

CONSIDÉRANT l'attachement significatif de plusieurs personnes qui se sont prononcées dans le cadre de cette consultation à la distribution hebdomadaire à domicile des circulaires et leur utilité, notamment pour les ménages à faible revenu, pour s'informer des rabais offerts dans les commerces de détail de proximité et ainsi faire des économies;

CONSIDÉRANT que les circulaires demeurent cependant des outils marketing qui ne permettent pas de lutter de manière pérenne contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté;

\*\*\*

### **Enjeux associés à la distribution des journaux locaux**

CONSIDÉRANT que les médias écrits locaux, qui produisent du contenu suivant une démarche de nature journalistique et correspondent à un média d'information tel que défini par le Conseil de presse du Québec, ne sont pas considérés comme constituant des articles publicitaires;

CONSIDÉRANT le rôle important que jouent les journaux locaux pour le débat démocratique et le développement des compétences civiques dans la population montréalaise;

CONSIDÉRANT le contexte de crise du milieu de la presse écrite en général et des journaux locaux en particulier (baisse chronique de leurs revenus publicitaires, virage numérique devenu incontournable, etc.);

CONSIDÉRANT que la distribution de la très grande majorité des journaux locaux à Montréal est actuellement intégrée à la distribution de sacs publicitaires et que cette stratégie de distribution présente plusieurs avantages (coûts réduits, distribution de masse, délais de traitement rapides, flexibilité, etc.);

CONSIDÉRANT le risque que la remise en question du *statu quo* puisse fragiliser encore davantage la presse écrite locale, dans la mesure où la mise en place d'un système d'adhésion rendrait nécessaire la création de banques d'abonnement, ce qui impliquerait à la fois un certain défi logistique ainsi qu'une augmentation des coûts de gestion;

CONSIDÉRANT l'existence de modèles de distribution alternatifs (par exemple, les points de dépôt dans les commerces et institutions publiques) et l'apparition de nouveaux modèles d'affaires dans ce secteur (notamment les coopératives);

\*\*\*

### **Enjeux associés au modèle actuel de distribution des circulaires en vigueur à Montréal**

CONSIDÉRANT qu'une forte majorité des personnes entendues lors des audiences publiques et qu'une proportion élevée des participantes et participants ayant déposé un avis écrit ont indiqué leur soutien à la remise en question du *statu quo* en matière de distribution de matériel publicitaire à Montréal;

CONSIDÉRANT les multiples insatisfactions associées au modèle actuel fondé sur une option de retrait (ou *opt-out*), telles qu'exprimées en consultation, notamment la distribution non sollicitée d'articles publicitaires malgré la présence d'autocollants en indiquant le refus, la difficulté d'accès à ces autocollants, les impacts environnementaux et la pollution visuelle causés par les articles publicitaires non ramassés, etc.;

CONSIDÉRANT la diversité des distributeurs d'articles publicitaires présents sur le territoire de la Ville de Montréal, publics et privés;

CONSIDÉRANT les nombreux exemples de non-respect de la réglementation relevés par les participantes et les participants à la consultation;

CONSIDÉRANT que le fardeau de ne pas recevoir une publicité distribuée sans leur consentement et d'en disposer adéquatement repose actuellement sur les Montréalaises et les Montréalais;

CONSIDÉRANT l'importance d'encourager le geste écoresponsable en le simplifiant (ou, à l'inverse, de faire en sorte que le choix moins écoresponsable implique certains « coûts », par exemple en matière de temps et de démarches à entreprendre),

la Commission recommande à l'Administration de :

- R-1.** Édicter une réglementation unique s'appliquant à l'ensemble des arrondissements et visant à encadrer la distribution d'articles publicitaires<sup>17</sup>, quel qu'en soit le distributeur, de manière à ce que :
- un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément (option d'adhésion ou *opt-in* (par exemple, par la présence d'un autocollant))
  - l'utilisation des emballages plastique pour la distribution de ces articles soit interdite, ou qu'ils soient remplacés par des emballages qui n'ont pas à être séparés de leur contenu pour être adéquatement recyclés.
- R-2.** Prévoir un délai raisonnable avant l'entrée en vigueur de la réglementation afin de permettre l'adaptation des outils nécessaires à l'implantation de ce nouveau mode de distribution.
- R-3.** Assurer la disponibilité des ressources et prévoir les mécanismes nécessaires pour que les instances municipales veillent dès maintenant au respect de la réglementation en vigueur, notamment en appliquant à tout distributeur les amendes prévues en cas d'infraction.
- R-4.** Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication dédiée à la réglementation sur la distribution d'articles publicitaires à l'intention de la population montréalaise.
- R-5.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Canada dans le but d'obtenir un engagement de sa part afin que sa société d'État Postes Canada adapte ses pratiques au modèle d'adhésion (*opt-in*) pour la distribution de matériel publicitaire à Montréal.

### ***La gestion des matières résiduelles à la Ville de Montréal***

- R-6.** Œuvrer en collaboration avec les parties prenantes concernées à l'échelle du Québec pour participer au développement de filières de recyclage performantes sur les plans environnemental, économique et social.

---

<sup>17</sup> Tels que dépliants, circulaires, brochures, prospectus, feuillets ou tout article publicitaire semblable conçu à des fins d'annonce ou de réclame (Règlement sur la distribution d'articles publicitaires R.R.V.M. c. D-4, article 1).

- R-7.** Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec dans le but de bonifier le principe de responsabilité élargie des producteurs afin d'internaliser l'ensemble des coûts de collecte sélective, de valorisation des matières récupérées et des coûts de traitement des matières éliminées, selon une approche cycle de vie.

#### ***Le soutien aux journaux locaux***

- R-8.** Soutenir le développement d'alternatives à la distribution des journaux locaux via les sacs publicitaires, notamment en offrant des espaces de diffusion réservés dans les lieux publics.
- R-9.** En collaboration avec les journaux locaux et les autres paliers de gouvernement, appuyer les initiatives de transition vers de nouveaux modèles d'affaires pour ces journaux.

#### ***L'accès aux supports numériques***

- R-10.** Bonifier l'offre de formations et d'ateliers d'initiation aux outils numériques dans le réseau des bibliothèques (conformément aux engagements pris dans la *Politique de développement culturel 2017-2022* de la Ville de Montréal), afin de contribuer à l'apprentissage de la littératie numérique chez les personnes vulnérables et de favoriser l'accès à l'information, dans une perspective d'inclusion sociale.

\*\*\*

*Les 10 recommandations, sur proposition de M. Jérôme Normand, appuyée par M. Gilles Déziel, ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 5 décembre 2019.*

## CONCLUSION

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs tient à remercier sincèrement toutes les personnes-ressources de la Ville de Montréal qui l'ont soutenue dans la réalisation de ce mandat et dont les noms sont présentés en annexe. Elle salue également la participation exceptionnelle des Montréalaises et Montréalais à cette consultation. Les centaines de messages recueillis, qui se sont ajoutés aux milliers de signatures compilées par les requérants du droit d'initiative, témoignent à la fois de l'intérêt de la population pour les questions soumises à débat, mais aussi de l'importance des préoccupations environnementales en lien avec ce dossier, en grande partie emblématique des défis que pose aujourd'hui la conciliation des diverses dimensions du développement durable, particulièrement en contexte d'urgence climatique.

Compte tenu des avis très partagés qui ont été exprimés, et que la Commission a entendus, les mesures proposées à l'issue de cette consultation, quelles qu'elles soient, ne pouvaient faire l'unanimité chez les personnes qui se sont exprimées durant cette consultation. Tout au long de leurs travaux, les membres sont demeurés à l'écoute des réactions que le sujet a pu susciter. Après réflexions et analyses, ils estiment proposer à l'Administration une approche raisonnable, qui permettrait à la Ville d'agir pour limiter la mise en circulation chaque semaine de milliers d'articles publicitaires non sollicités, tout en laissant aux personnes qui souhaitent continuer de recevoir des circulaires à domicile la possibilité d'y avoir encore accès. En donnant à toutes les parties prenantes concernées le temps de bien faire les choses et en misant sur leur collaboration, il sera possible, selon la Commission, d'opérer le changement nécessaire, dans le respect des besoins de toutes et tous et en limitant les impacts négatifs potentiels qui pourraient en découler.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes du conseil municipal, le présent document peut être consulté sur la [page dédiée à la consultation](#) sur le site web des commissions permanentes, de même qu'au Service du greffe de la Ville de Montréal, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est). Tous les documents d'information présentés en soutien à cette consultation, ainsi que les mémoires et avis reçus par la Commission, sont aussi disponibles sur la même page web.

**ANNEXE 1**  
**Résolution CE19 0665**



---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif**

---

Séance ordinaire du mercredi 24 avril 2019

Résolution: CE19 0665

---

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique sur le contrôle des circulaires, conformément aux dispositions du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056);
- 2 - de mandater le Service de l'environnement à titre d'unité d'affaires responsable de ce dossier aux fins de la consultation publique.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1193599007

/lc

Benoit DORAIS

\_\_\_\_\_  
Président du comité exécutif

Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

\_\_\_\_\_  
Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 avril 2019

## **ANNEXE 2**

### **Liste des intervenantes et intervenants**

#### **Liste des représentantes et représentants de la Ville de Montréal concernés**

---

**M. Arnaud Budka**, directeur, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

**Mme Paula Urra**, chef de division, Collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

**M. Frédéric Saint-Mleux**, chef de section, Planification et développement gestion des matières résiduelles, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

**M. Gerardo Barrios Ruiz**, conseiller en planification, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

**Mme Sylvie Mayer**, conseillère en planification, Division collecte, transport et matières résiduelles, Direction de la gestion des matières résiduelles, Service de l'environnement

**Mme Noémie Lucas**, commissaire au développement économique, Direction de la mise en valeur des pôles économiques, Service du développement économique

**M. Alain Martel**, conseiller économique, Direction de la mise en valeur des pôles économiques, Service du développement économique

**Me Anne-Marie McSween**, avocate, Service des affaires juridiques

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 3 octobre 2019**

---

**M. Stephen Tramley**, consultant – Plastiques recyclés, Association canadienne de l'industrie du plastique

**Mme Patricia Lemoine**, spécialiste, communications externes et porte-parole, TC Transcontinental

**Mme Véronika Jolicoeur**, citoyenne

**M. Karel Ménard**, directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

**M. Andrew Mulé**, directeur général et vice-président, Métro Média

**Mme Sylvianne Lussier**, directrice principale de l'information, Métro Média

**M. Benoit Caron**, vice-président des opérations – Distribution, TC Transcontinental

**M. Patrick Pati**, entrepreneur, entreprise de distribution pour Publisac

**M. Charles-David Mathieu-Poulin**, conseiller corporatif – Environnement et développement durable, TC Transcontinental

**M. Charles Montpetit**, citoyen et requérant du droit d'initiative sur le contrôle des circulaires

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 25 octobre 2019**

---

**M. François Olivier**, président et chef de la direction, **Mme Patricia Lemoine**, spécialiste, communications externes et porte-parole et **M. Charles-David Mathieu-Poulin**, conseiller corporatif – Environnement et développement durable, TC Transcontinental

**M. Andrew Mulé**, directeur général et vice-président et **Mme Sylvianne Lussier**, directrice principale de l'information, Métro Média

**M. Jérémy Bouchez**, citoyen

**Mme Colleen Thorpe**, directrice générale, Équiterre

**M. Pierre Balloffet**, professeur agrégé, HEC Montréal et expert rémunéré, TC Transcontinental

**M. Luc Vallée**, chef des opérations et économiste en chef et **M. Daniel Dufort**, directeur aux relations externes, Institut économique de Montréal

**M. Karl Blackburn**, directeur principal – Affaires publiques et relations gouvernementales – Canada et

**M. Marc Bédard**, vice-président – Foresterie, Produits forestiers Résolu

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 30 octobre 2019**

---

**M. Karel Ménard**, directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

**Mme Yolanda Cespedes**, citoyenne

**Mme Iris Leroux**, citoyenne

**Mme Cymry Gomery**, citoyenne

**Mme Kathy Megyery**, vice-présidente et **M. Louis Lyonnais**, conseiller – Stratégie et affaires économiques, Fédération des chambres de commerce du Québec

**Mme Jacqueline Montpetit**, citoyenne

**Mme Sylvie Lau**, citoyenne

**M. Pierre Roger**, secrétaire général, Fédération nationale des communications et **M. Julien Laflamme**, économiste, Confédération des syndicats nationaux

**M. Alexandre B. Vincent**, citoyen

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 1<sup>er</sup> novembre 2019**

---

**Mme Norma Kozhaya**, vice-présidente, recherche et économiste en chef, Conseil du patronat du Québec

**M. Matthew Chapman**, chargé des campagnes nationales, Projet de la réalité climatique Canada

**M. Martin Pluye**, citoyen

**M. Stephen Tramley**, consultant – Plastiques recyclés, Association canadienne de l'industrie des plastiques

**M. Rémi Poulin**, citoyen et membre du Regroupement Dérèglements climatiques

**Mme Peggy Henry**, citoyenne

**Mme Marie-Claire Mayeres**, citoyenne

**M. Cédric Michaud**, membre fondateur de LAZARE - Association québécoise de collapsologie

**M. Claude Rainville**, directeur général, Société de développement de l'Avenue du Mont-Royal

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 7 novembre 2019**

---

**M. Benoit Deschamps**, membre du conseil d'administration, Syndicat de copropriété du Loft Clermont

**M. Benoit Chartier**, président du conseil d'administration et **M. Sylvain Poisson**, directeur général, Hebdos Québec

**M. Dave Saint-Amour**, professeur, département de psychologie, Chaire de recherche en neuropsychotoxicologie, Université du Québec à Montréal

**M. Stéphane Gendron**, vice-président, CROP Inc.



**M. Jimmy Vigneux**, directeur général, Société de développement commercial d'Hochelaga-Maisonneuve et fondateur, Mission 100 tonnes

**M. Yan Martel**, citoyen

**M. Luc Poitras**, citoyen

**M. Diego Creimer**, responsable des affaires publiques et communications et **Mme Louise Hénault-Éthier**, chef de projets scientifiques, Fondation David Suzuki

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 12 novembre 2019**

---

**M. Louis Bégin**, président, Fédération de l'industrie manufacturière – CSN

**M. Alexis Dagenais Everell**, citoyen

**M. Sylvain Perron**, membre, Coopérative d'habitation Grandchasou

**M. Jonathan Théorêt**, directeur et **M. Billal Tabaichount**, chargé de projets en environnement, GRAME – Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement

**Mme Isabelle Soulières**, citoyenne

**M. Pascal Longpré**, citoyen

**M. Charles Tremblay**, citoyen

**M. Quentin Bellego**, citoyen

#### **Liste des intervenantes et intervenants à l'assemblée publique du 5 décembre 2019**

---

**Mme Louise Bouthiller**, représentante et porte-parole, comité de coordination, Table Vivre et vieillir dans Rosemont

**Mme Christine Désaulniers**, chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire, TC Transcontinental

**M. Charles-David Mathieu-Poulin**, conseiller corporatif – Environnement et développement durable, TC Transcontinental

**M. Pascal Longpré**, citoyen

**M. Andrew Mulé**, directeur général et vice-président, Métro Média

**M. Benoit Chartier**, président du conseil d'administration, Hebdos Québec

**M. Charles Montpetit**, citoyen et requérant du droit d'initiative sur le contrôle des circulaires

## ANNEXE 3

# Liste des personnes et organismes ayant déposé une opinion écrite, sans présentation verbale

### Liste des personnes et organismes ayant déposé des mémoires ou opinions d'une page ou plus

#### **Organismes**

Coalition Climat Montréal	Greenpeace Canada
Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle	Sierra Club
Conseil des Canadiens	Journal des voisins
Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec	McCarthy Tétrault (avis juridique commandé par TC Transcontinental)
Copper Branch Côte-des-Neiges	Proxima Publications
ENvironnement JEUnesse (ENJEU)	RAVEN (Respecting Aboriginal Values and Environmental Needs)
Fédération professionnelle des journalistes du Québec	Regroupement des écoquartiers
	Ruba Ghazal, députée de Mercier
	Table Vivre et vieillir dans Rosemont

#### **Personnes**

Karine Arbour	François Fluet	Josette Lincourt
Annie Beaulieu	Lucie Germain	Pascal Longhi
Lucie Bédard	Marc-Antoine Gignac	Benoit Martin
Sandrine Bédard-Brisson	Ann Giles Stewart	Jolin Masson
Elena Benavides	Pascale Giroux-Denis	Michelle Maupin
Geneviève Bibeau	Jan-Bathyste Goudreau	François Meloche
Roxanne Bouchard	Julianne Grekoy	Victorine Michalon-Brodeur
Alain Bourget	Marc-André Guay	Guy Michon
Marie-Michèle Boutet	Catherine Heiler	Arianne Morin-Aubut
Diane Brongel et Denis Langlais	Éric Hervé	Marie-Claude Paquette
Nicole Caissey	Albert Kwan	Patrick Pati
Mathieu Caveng	Simon Labelle	Dominic Pelletier
Stéphane Chalmeau	Marie Lacoste	Michael Peters
Alexandre Champagne	Nadye Laflamme	Louise-Marie Picard
Carl Chapdelaine	Olivier Lalande	Serge Poirier
Antoine Choquette-Giguère	Sophie Lallemand	Jérôme Pratte
Martine Clément et Guy Bertrand	Mathieu Lapointe	Vincent Saint-Aubin Émard
René De Buck	Pascal Lataille	Lorenzo Sosa-Rey
Bryan Doyle	François Lavigueur	Geneviève Tardif
	Marie-Diane Lee	Gilles Thériault
	Leslie Letinois	

## Liste des personnes ayant transmis une opinion courte par courriel\*

*\*certaines personnes ayant transmis leur avis par courriel n'ont pas fourni leur nom complet*

Abraham	Anne Lanteigne	Brigithe Leduc
Ada Bellini	Anne Lavoie	Brigitte Pauzé
Adrienne Fischer	Anne-Laure Corroy	Bruna Magrini
Agar Grinberg	Anne-Pascale D'Amours	Bryan Leonel Ventura
Alain Gélinas	Anne-Sophie Pinault	Bunny Donaghy
Alain Lacasse	Annie Arcouette	C. Leblanc
Alain Savard	Annie Bazinet	Cameron Dubroy
Alec Menard	Annie Foy	Camille Charland
Alexander Dufresne	Annie Laviolette	Camille Desbiens
Alexandra Bradley	Annie Lee	Carl Dettman
Alexandre Aubertin	Annie Marquez	Carl-Anthony Ducharme
Alexandre Bonneau	Annik Daigle	Carmen Bélanger
Alexandre Dufresne	Anthony Altavilla	Carmen Forcier
Alexandre Lafrance	Anthony Altobello	Carmen Houle
Alexandru Baron	Anthony Gagnon	Carol Hayes
Alexis Douville	Antoine Proulx	Carol Phillips
Aline Lauriault	Antonia Athanassiadis	Carol Posner
Alyssa Bouchenak	Antonia Tirelli	Carol Tomlinson
Amélie Lévesque	Antonio Ricciardi	Carole David
Ana Batista	Ariane Blais	Carole Goldstein
André Benoit	Arlene Landry	Carole Kalny
André Côté	Arlene Patricia West	Carole Lalonde
André Dupras	Audrey Boivin	Carole Moreau
Andre Labelle	Ba Dinh Nguyen	Caroline Masson
Andréanne Gendron	Barbara Cohen	Carolyn Hurst
Andrée Alepin	Benhaim	Carolyn Griffith
Andrée Fleury	Benjamin Huon	Catalina Villegas-Burgos
Angela Rivizzigno	Benoit Chauvette	Catherine
Angela Williams	Benoit Deshayes	Catherine Barré
Angelina V.	Benoit Marquette	Catherine Jodoin
Angie Vaccaro	Bernard Fillion	Catherine Larochelle
Anil Patel	Bernard Vermersch	Catherine Proulx
Ann Lepore	Berta Rosenohl	Catherine Ricard
Ann Ridyard	Betty Winterfeld	Catherine Yale
Anna Di Rienzo	Beverly freedman	Cathy Rotiroti
Anna Fangor	Bianca Ciconte	Céline Lauzon
Anna Kojoian	Blackburn	Céline Lessard
Anne Beauchemin	Blais	Céline Marcoux
Anne Brown	Bohdan Paska	Céline Moreau
Anne Elizabeth Home	Boris	Celine Palhol
Anne Goyette	Boucher Simard	Chantal
Anne Klein	Brenda Jutras	Chantal & Raphael Lasry

Chantal Blanchard	Daniel-Joseph Chapdelaine	Dominic April
Chantal Goyette	Danielle Lalonde	Dominic Martin
Charles David Thomassin	Danielle Raymond	Dominique
Charles L'Écuyer	Danielle St-Onge	Dominique Tremblay
Charles Martel	Danielle Trudel	Dorian Keller
Charlie Joubert	Danny Nguyen	Doris St-Georges
Charlotte Mommaton	David Benadiva	Dorozowsky
Cheryl Galbraith	David Lafortune	Douglas Lightfoot
Cheryl Nash	David Larouche	Duane Boisclair
Chloé Mathelier	David Murray	Eddy
Chris Mauro	David Murray	Edgar Cardona
Christiane Ethier	David Nunes	Edith Gaudreault
Christiane Pépin	Dawn Bernard	Edith Lusignan
Christina Giannangelo	Dean Kalaidjian	Edith Sans Cartier
Christine Ouin	Den Vel	Elaine Lee
Christopher Al Tork	Denis Beauchamp	Elaine Mann
Christopher Hébert	Denis Chabot	Eleanor Garofalo
Cindy Filippone	Denis Houle	Elena Varalta
Cindy Grappe	Denis Wilkinson	Élisabeth Désourdy
Cindy Lai	Denise Masse	Elizabeth Burton
Claire	Denise Pilon	Élizabeth Duboc
Claire Bourbonniere	Denise Varennes	Elizabeth McKirdy
Claire Mercier	Denise Wilson	Elizabeth St. Louis
Claude Desjardins	Dennis Fonseca	Ellen Christopoulos
Claude Gascon	Denyse Boismenu	Emilia
Claude Lahaise	Denyse Forest	Emmanuelle Demange
Claude Martineau	Denyse Lizotte	Emmanuelle Ochs
Claudette Therrien	diana beauchamp	Éric Beauregard
Claudia Discenza	Diane Béland	Eric Bertrand
Claudio Reda	Diane Deschâtelets	Éric Lepage
Colette Quesnel	Diane et Elsie Gauthier	Éric Lévesque
Collette B.	Diane Geoffroy	Eric St-Cyr
Connie Lee	Diane Hamilton	Erin Wainwright
Conrad Lagueux	Diane Jolicoeur	Erol Ersan
Constance Duclos	Diane Labrèche et	Espace Farid
Corinne Pinsonneault	Marguerite Cuerrier	Esther Laroche
Corinne Toupin	Diane Lapierre	Esther Larose
Costa Voutsinas	Diane Lauzon	Etienne Boucher
Coty Finegold	Diane Malo	Etienne Legast
Cynthia Smilovici	Diane Petit	Evelyn De Rose
D. Benitah	Diane Rochon	Evelyn Rini
Dalia Charafeddine	Diane Strotman	Evelyne Legault
Daniel Bedard	Diane Vézina	Evelyne Vincent
Daniel Richer	Dianne Hawryluck	F. Gammon
	Domenica Mongelli	

F. Roussel	Gabrielle Larente	Guillaume Chevalier
Fabien Olivry	Gabriel-Radu Mocanu	Gurdip Roprai
Facundo Sosa-Rey	Gaëlle Lebreton	Guy Bélanger
Famille Arabaghian	gaetane lemieux	Guy Laurin
Félix Douaire	Gaetane Perreault	Guy Lépine
Félix Hinojosa	Gaetane Sénéchal	Guylaine Garand
Felix Laporte	Gail Gendron	H. Novak
Fernand Roy	Gail Goldstein	Helen Wolfe
Fernando Martinez	Gendron	Hélène
Flavie Boucher	Geneviève Bibeau	Hélène Cossette
Flora Gaigneux	Geneviève Marquette	Hélène Déry
Florence Bourdeau	Genevieve Samson	Hélène Desgroseilliers
Florence W.	George Grostern	Hélène et François Paquette
Florina Ivan	Gerald Trager	Hélène Fortin
Foxy Fox	Gerald Wexler	Hélène Gagné
Fran de Crombrugghe	Géraldine Bujold	Hélène Patenaude
Fran McBurnie	Gérard Deltour	Hélène Trudel
France Émond	Gérard Lessard	Helly Lopez
France Gauthier	Ghislain B.	Hilde Stassen
France Montigny	Ghislaine Dubé	Hoda Daoud
France Trempe	Gilbert de Foenbrune	Huguette Béland
France Trudeau	Gilbert Savage	Huguette Le Blanc
France Varin	Gilbert Viens	Hy London
Frances Bokser	Gilles Fortierno	Ian B. Copnick
Francesco Fortugno	Gilles Madé	Ian Bruson
Francine Dubuc	Gilles Venne	Ianik Guy-Michaud
Francine et Robert Ethier	Gina Scott	Ida Clyke
Francine Provost	Ginette Boileau	Ila Novak
Francine Rouleau	Ginette Cyr	Iman Asr
Francis Leclerc	Ginette Froment	Irène Soulières
Francis Stanley	Ginette Leclaire	Isabelle Harvey
Franco Taddeo	Ginette Lespérance	Isabelle Péan
François	Ginette Normand	Jack Archambault
François Beauparlant	Giorgio Romani	Jacquelin Linom Susel
François Deschênes	Giovanni Raitano	Jacqueline Montpetit
Francois Ménard	Giovanni Vespa	Jacques Grignon
Francois Payen	Gisèle Bern	Jacques Kalfon
François Thiffault	Gisèle Lévis	Jacques Landry
Françoise Magnan	Giulia Agnelli	Janet Charlebois
Fred Boucher	Gladys Scully	Janik Fauteux
Fred Mayor	Godefroy Mosry	Janine Renaud
Gabriel Boustany	Grace Anderson	Jason Daneault
Gabrielle Crépeau-	Grace Davino	Jason Ogorek
Gabrielle Dubé	Grisell Torres	Jason Savard

Jean Bédard	Josee Lupien	Laurent Simard
Jean Francois Jacob	Josette Lalande	Lavoie
Jean Leger	Josh Dannenbaum	Léa Lepellet
Jean-Claude Klein	Josie Rinaldi	Lee Liburski
Jean-François Michaud	Jozi Gallant	Lefrançois
Jean-Louis	Julia Hall Tonin	Lei Zhang
Jean-Marc Barsalou	Julie Bisson	Léone Giannone Rameau
Jean-Marie Sautrelle	Julie Chrétien	Liette Boudreau
Jeannette Cassivi	Julie Gélinas	Liette Vidal
Jeannine Hebert	Julie Levasseur	Lilianne Canuel
Jean-Philippe Audet	Julien Desmeules	Linda Babin
Jean-Philippe Boivin	Julien Létourneau	Linda Harz
Jean-Pierre Lukowycz	Julien Rossire	Linda Lassen
Jeff Jack	Julie-Paule Ferron	Linda Marinelli
Jennifer Ciarfella	Juliette Gariépy	Linda Meunier
Jennifer Yhap	Juliette Guillemont	Line Levesque
Jenny Bender	Jyudin Jyudin	Lise Bergeron
Jeremy Duchesne	Karim El-Samra	Lise Bergeron
Jérôme Saunier	Karine Barbas	Lise Carle
Jessica Hendrick	Karine Leclair	Lise Gingras
Jo Anne Côté	Karl Cartier	Lise Laplante
Joane Doucet	Karly McKinnon	Lise Morel
Joanna Parthimos	Kate O'Neill	Lise Pelletier
Joanne Di Tomaso	Katherine Tremblay	Lise Pigeon
Joanne Viens	Katherine Watt	Lise Raymond
Jocelyne Dorris	Katheryne Ménard	Lise Rodrigue
Jocelyne Laniel	Kazuo Seo	Lisette Bergeron
Jocelyne Laplante	Kenza Lahouaoui	Livingston Caldwell
Jocelyne Paraire	Kevin Klün	Lois De Jean
Jocelyne Tremblay	Kim Cloutier Rattelle	Lorraine Charron
Joelle Michaud	Kim Gittens	Lorraine Daigle
Johan Arens	Krikor Tchakmakchian	Lorraine Dostie
Johanne Beaupré	Kris Vatcha	Lorraine Lamarre-Cantin
Johanne Bouchard	Kyle Parisien	Lorrie Paradis
Johanne Dubois	L. Lambert	Louis P.J. Parent
Johanne Paquet	L.D. Troy	Louis Pagé
Johanne Tourangeau	Larry Rieger	Louis Piette
John & Lise Iorio	Laura et Denis Chouinard	Louise Barrette
John Newhouse	Laura Smith	Louise Bergeron
Johnny Baou	Laure Marcu	Louise Blais
Jonathan Charbonneau-	Laurence Leblanc	Louise Coupal
Waldron	Laurent Gentilcore-	Louise Gaudreault
Jonathan Forget-Brunet	Laurent Lord	Louise Langleben
Josée Goulet	Laurent Perreault	Louise McQuillan
Josée Lizotte		

Louise Petit Truchon  
Louise Simonetti  
Louise Thibaudeau  
Louisette Pilon  
Luc Bissonnette  
Luca Rosini  
Luciano Santucci  
Lucie Brisson  
Lucie Deschamps  
Bissonnette  
Lucie Gagnon  
Lucienne Jetté  
Lucille Côté  
Lucy Soucy  
Luisa Cutino  
Luisa Olaya  
Luisa Truesympat  
Lydia Manzi  
Lydia Pettinicchi  
Lydia Sater  
Lynda Benisty-Delouya  
Lyne Allard  
Lyne Dorais  
Lyne Du Sablon  
Lyne Dutremble  
Lyne Fournier  
Lynn Dallaire  
Lyse Beaudry  
Magali Conde  
Magali Le Roux  
Mahée Turcotte  
Maika Tardif  
Maiva Huguet  
Manon Auclair  
Manon Bertrand  
Manon F.  
Manon Hotte  
Marc Alain  
Marc Delisle  
Marc Fils-Aimé  
Marc Jetté  
Marc Ouimet  
Marc Paul Parker  
Marcella Callies  
Marcelle Guertin

Marco Purificati  
Margot Eli  
Marguerite Castilloux  
Maria Economou  
Maria Ivan  
Maria Orlando  
Maria Pan  
Maria Teresa Necchi  
Mariane Tassé  
Marie Fontaine  
Marie Galibois  
Marie Holley  
Marie Lise Lirette  
Marie Ouimet  
Marie Tellier  
Marie Trudel  
Marie-Agnès Benoit  
Marie-Aimée Beaulac  
Marie-Andrée Dupont  
Marie-Christine Bérubé  
Marie-Christine Houde  
Marie-Claire Mayeres  
Marie-Claude Gauthier  
Marie-Claude Geoffroy  
Marie-Diane Lee  
Marie-Elle Charbonneau  
Marie-Elyse Lavallée  
Marie-France Allard  
Marie-France Guimont  
Marie-France St Jean  
Marie-Hélène Jacques  
Marie-Hélène Philibert  
Marie-Josée Carroll  
Marie-Josée Coste  
Marie-Josephite Lemieux  
Marielle Cormier  
Marie-Louise Alonso  
Marie-Suzanne Menier  
Marie-Thérèse Thomas  
Mario Caluori  
Mario DeRosa  
Mario L.  
Marion Achoulias  
Marion Hourdel

Marjolaine Jacob  
Marjolaine Lafrance  
Marjolaine Lanthier  
Mark  
Mark Walford  
Marlene Stundon  
Marlene Szporer  
Martha Bond  
Marthe Daoust  
Martin Héroux  
Martin Périgny  
Martin Renaud  
Martin Robitaille  
Martine Chouinard  
Martine Fecteau  
Martine Michaud  
Mary Lee  
Mary Leung  
Maryline Demandre  
Maryse Gilbert  
Marziale Varano  
Mathieu Leclerc  
Mathieu Lévesque  
Mathieu Nadeau  
Matthew Fisher  
Maura McKeon  
Maureen Russell  
Maurice Fortier  
Maurice Leboeuf  
Max K.  
Maxime Boissonneault  
Maxime H. Nida  
Maxime Pegoraro  
Maya Catterall  
Melda Greenaway  
Melissa Willey  
Michael Barber  
Michael Barry  
Michael Cianciulli  
Michael Cormier  
Michael Provost  
Michel Beauchamp  
Michel Dusablon  
Michel Grenier

Michel Hébert  
Michel Lauzon  
Michèle Enault  
Michèle Valois  
Micheline Barry Robitaille  
Micheline Dionne  
Mihai Victor Mocanu  
Mikael Robillard  
Milena Senechal  
Miliam Oda  
Minh Duong  
Mme Mathieu  
Mona Dermarkar  
Monique (Gaston Gaboury)  
Monique Adler  
Monique Kotar  
Monique Rompré  
Muriel Berthiaume  
Muriel Bodson  
Murielle Blanchet  
Mylene Martin  
Myriam Brel  
Myriam Leclerc  
Myrna Levine  
Nadia Caza  
Nancy Bergeron  
Nancy Buzzell  
Nancy Cowan  
Nancy Larose  
Nassim Fathallah  
Natasha Brachet  
Natasha Reid  
Nathalie  
Nathalie Larose  
Nathalie Roy  
Neil Glazer  
Nellia L.  
Nellis Carmen  
Nicol Herlel-  
Nicola C. Zoghbi  
Nicolas Pellety  
Nicolas Provencher  
Nicolas Valente  
Nicole Beland

Nicole Hervé  
Nicole Lemyre  
Nicole Mailhiot  
Nicole Marois  
Nicole Morissette  
Nicole Provost  
Nicole Rousseau  
Nicole Somma  
Nidia Lauzon  
Norman Kling  
Oceane Fargeas  
Odette Bonin  
Olivier Douville  
Olivier Gagnon-van Leeuwen  
Olivier Jarry-Gosselin  
Olivier Laberge  
Olivier Maltais-Tariant  
Paola Gomez  
Parelou Patout  
Pascal Chamailard  
Pascal Fredette  
Pascal Hermet  
Pascale Boucher  
Pascale Boulet  
Pascale Fortin  
Patrice Brunet  
Patrice Livetan  
Patrice Tremblay  
Patricia Gagnon  
Patrick Lacombe  
Patrick Pelletier  
Patrick Tassé et Sylvie H.  
Tassé  
Paul Chung  
Paul Lippert  
Paul Par  
Paula Schwartz  
Peck Ki Laou  
Phil Knox  
Philibert  
Philip Sawaia  
Philippe Apparicio  
Philippe Girard  
Philippe Labelle  
Philippe Trdel

Pierre Berthiaume  
Pierre Cardin  
Pierre Chapus  
Pierre Pelletier  
Pierre Terrault  
Pierre-Olivier Caron Périgny  
Pierrette Fleming  
Pierrette Hébert  
Pierrick Drouin  
Pina Galluccio  
Rafi  
Réa Hawi  
Reedie Blackmore  
Réjean Boisjoli  
Réjean Dionne  
René Beauchamp et  
Micheline Bouchard  
René De Buck  
Renée Desrosiers  
Renée Joncas  
Renée-Anne Patenaude-  
Renée-Claude Boisvert  
Renelle Benoit  
Richard Guy Walker  
Richard Masson et Louise  
Hamel  
Richard McKay  
Richard Shawn Kearney  
Rina Grenie  
Riney Chen  
Rita De luca  
Robert Aubin  
Robert B Laxton  
Robert Héroux  
Robert Khalifa  
Robert Martini  
Robert Renaud  
Robert St-Laurent  
Robert Taylor  
Robert Waldren  
Robin Moore  
Roger et Laurence Larivière  
Roland Tack  
Ronald Finegold  
Rosa Caporicci



Rosa Pitacciato	Sydney Bhalla	Yolanda Cespedes
Rosalind Newbergher	Sylvain Fournier	Younesse El Gharradi
Rosalind Newbergher	Sylvain Larocque	Yves Lefebvre
Rose Forest	Sylvette Muller	Yves Mathieu
Rosemary Warren	Sylvie Demers	Yves Messier
Rosie Bavaro	Sylvie et Lucille Gagnon	Yves Pichette
Rossitza Ribarova	Sylvie Patenaude	Yvette Kremer
Rozanna Ralbovsky	Sylvie Robillard	Yvon Chèvrefils
Russell Chapman	Tammy Kramar	
Ruth Matos	Theodora Koufogeorgas	
Ruth Saphir Schwarcz	Thomas Simon	
Sacha Cavalier	Thomas Sowa	
Sandryne Bédard	Tina Kauffman	
Sara Dinicolantonio	Tom Stafford	
Sarah Revah	Tony Rullo	
Saulnier	Tristan Poulin	
Schneur Z. Rabin	Valérie Houle	
Sharyn Robillard	Valérie Poreaux	
Shelley Chapman	Valerie Potvin	
Shelley Rothman-	Van Duong	
Shirley Cartmill	Van Ngan Nguyen	
Sofia	Velena Briand	
Sonia & Bill Klebanskyj	Veronica Cizmar	
Sonia Von	Veronica McLaughlin	
Sonja J.	Véronique Bélanger	
Sophie Dufresne	Véronique Dupire	
Sophie Moreau	Véronique Gauthier	
Sophie Ruel	Véronique Magnan	
Sophie Sainte-Marie	Victor S. C.	
Stephane Belliveau	Victor Yelverton Haines	
Stéphane L.	Victor Zwetkow	
Stéphanie Bernard	Vince Milardo	
Stéphanie Boivin	Vincent Cote	
Stephanie Desforges	Vincent Mosca	
Stéphanie Émond	Vincenzo Gentile	
Stéphanie Jodoin	Violaine Brisebois-	
Stephanie Senikas	Virginie Bissinger	
Steve Knot	Virginie Sondermeyer	
Susan Ross	Walid Meramo	
Suzanne	Walter V. Efimchuk	
Suzanne Goulet	Warren Wong	
Suzanne Leroux	Yann Bertrand	
Suzanne Theborge	Yannick Berruel	
Suzanne Tokarsky	Yolaine Lapierre	

